



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / MERCREDI 10 JANVIER 2024 // N°724 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

LE CHEF DE LA DÉLÉGATION DE L'UE EN ALGÉRIE REÇU PAR LE PRÉSIDENT TEBBOUNE

ALGER ET BRUXELLES D'ACCORD POUR INTENSIFIER LEURS RELATIONS DANS TOUS LES DOMAINES

Lire en page 3



SON VICE-PRÉSIDENT, JOHN ARDELL, REÇU PAR MOHAMED ARKAB

EXXONMOBIL SÉDUITE PAR LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT EN ALGÉRIE

Lire en page 16



ILS ONT BRILLÉ EN MATCH AMICAL DE PRÉPARATION À LA CAN-2023

LES VERTS ÉCRASENT LE BURUNDI

Lire en page 16



COUPABLE DE GÉNOCIDÉ, SON PROCÈS S'OUVRIRA DEMAIN À LA CIJ

L'ENTITÉ SIONISTE APPELÉE À RÉPONDRE DE SES CRIMES SAUVAGES À GHAZA

Lire en page 4



RETOUR DE L'AMBASSADEUR D'ALGÉRIE À BAMAKO, RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC NIAMEY ET ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC NOUAKCHOTT

L'ALGÉRIE REPREND LA MAIN AU SAHEL

Lire en page 3



Oran : saisie d'une grosse quantité de psychotropes



Les services opérationnels spéciaux de la Sûreté nationale ont réussi, au cours de ces derniers jours, à saisir pas moins de 307 000 comprimés psychotropes (Prégabaline) et 35 kilogrammes de cannabis à Oran et Alger. Deux réseaux ont été démantelés et au moins sept personnes arrêtées à la suite de deux opérations distinctes, indique un communiqué de la DGSN. De même, huit véhicules, dont deux camions frigorifiques, et plus d'un million de dinars ont été saisis.

Lors de la première opération, les policiers ont intercepté un camion frigorifique bourré de psychotropes. Quatre individus, dont les activités criminelles s'étendaient de Hassi Messaoud (wilaya de Ouargla) à Oran, ont été arrêtés.

Quant à la deuxième opération, elle a permis l'arrestation de trois individus qui faisaient du trafic de drogue entre les wilayas de Ouargla et d'Alger. Les suspects ont été déferés devant le parquet compétent.

Niger : la justice militaire accorde une liberté provisoire au fils de Mohamed Bazoum

Le tribunal militaire nigérien a accordé, lundi, une liberté provisoire à Salem Mohamed, le fils du président déchu, Mohamed Bazoum. "L'intéressé a bénéficié d'une liberté provisoire du juge d'instruction du tribunal militaire en date du 08 janvier 2024, à charge pour lui de répondre à la justice dès qu'il sera requis", a indiqué une ordonnance publiée par le

greffier du tribunal militaire et consultée par Anadolu. Âgé de 23 ans, Salem Mohamed Bazoum est accusé de "complot ayant pour but de porter atteinte à l'autorité ou à la sûreté de l'État". Depuis le coup d'État du 26 juillet, il était gardé au sein du palais présidentiel en compagnie de ses parents. En décembre dernier, la Cour de justice de

DES AUGMENTATIONS ALLANT DE 1,5% À 6% À PARTIR DE MAI

La Caisse nationale des retraites (CNR) a approuvé des augmentations des pensions des retraités de 1,5% à 6%.

La CNR a décidé de revenir aux taux approuvés en 2019. Une source proche du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a indiqué que les membres du conseil de la CNR ont lors de leur dernière réunion, tenue mardi dernier, proposé de revenir sur les augmentations appliquées en 2019, qui imposent des taux allant de 1,5 à 6 % des pensions de trois millions deux cent soixante six mille retraités. Les augmentations entreront en vigueur à partir du 1er mai prochain.

La caisse des retraites a expliqué que les augmentations varient en fonction du montant total des pensions et des allocations aux retraités. Ainsi, l'augmentation est de 6% pour les pensions égales ou inférieures à 20 000 dinars et de 1,5% pour les pensions supérieures à 80 000 dinars.

FRANCE : ARRESTATION D'UN ALGÉRIEN POUR AVOIR PROVOQUÉ DEUX ALERTES À LA BOMBE DANS UNE GARE



Vendredi dernier, un individu, présenté comme un Algérien sans domicile fixe (SDF) et sans papiers, a comparu devant les magistrats du tribunal correctionnel de l'agglomération de Nantes. Il est accusé d'être à l'origine des perturbations de la plateforme ferroviaire, les 1^{er} et 2 janvier. Selon Le Figaro, les juges ont demandé une expertise psychiatrique en raison du comportement et des propos incohérents du suspect. Bien qu'il ait reconnu avoir provoqué les deux alertes à la bombe à la gare de Nantes, son état de santé a troublé les juges. Pour cause, cet homme âgé

de 50 ans a décliné au moins 86 identités lors de sa garde à vue. Face à la présidente du tribunal, il s'est présenté en tant que Français né à Neuilly-sur-Seine, une ville huppée de la région parisienne. A son avocat, il a demandé de contacter Jean-Marie Le Pen, l'ancien homme politique d'extrême droite, ainsi que sa famille. Car, a-t-il ajouté, « ils seront en mesure de vous dire où se trouve mon passeport ». Le suspect a été maintenu en détention provisoire. Sa probable motivation terroriste, quant à elle, est écartée. Son procès a été renvoyé au mois de février.

GUERRE À GHAZA

Le chef d'Al Jazeera perd encore deux neveux dans des frappes israéliennes

Le bilan s'alourdit dramatiquement. Deux nouveaux membres de la famille du chef du bureau d'Al Jazeera à Gaza, Waël Dahdouh, ont été tués lundi. Une frappe israélienne a touché le véhicule de ses deux neveux à Rafah, dans le sud du territoire,

ont annoncé le ministère de la Santé du Hamas et des proches. Une troisième personne est décédée.

Mohammed (30 ans) et Ahmed Dahdouh (26 ans), respectivement comptable et ingénieur, selon un proche, avaient fui le nord du territoire palestinien pour rejoindre le secteur de Rafah il y a deux semaines. Waël Dahdouh avait déjà perdu l'un de ses fils, Hamza, journaliste lui aussi, dimanche. Fin octobre, une frappe israélienne avait également coûté la vie à son épouse, un autre de ses fils, sa fille et son petit-fils.

Hamza Dahdouh a été tué avec son confrère Moustafa Thuraya dans une frappe sur leur voiture dans le sud du territoire palestinien, pilonné sans répit par les forces israéliennes en représailles aux attaques du Hamas le 7 octobre. Un troisième journaliste, Hazem Rajab, avait été gravement blessé.

En 2023, 6 618 migrants ont perdu la vie en tentant de rejoindre l'Espagne depuis les côtes nord-africaines

6 618 migrants ont perdu la vie en tentant de rejoindre l'Espagne depuis les côtes nord-africaines en 2023, a annoncé l'Organisation non gouvernementale (ONG) espagnole Caminando Fronteras, qui a présenté à la presse, mardi à Madrid, un rapport sur l'afflux de migrants irréguliers vers l'Espagne en 2023. Selon l'ONG espagnole, 6 618 migrants irréguliers se sont noyés en mer ou sont morts de soif et de faim pen-

dant le périple, soit une augmentation de près de 3 fois par rapport à l'année précédente. 2023 a été l'année la plus meurtrière avec en moyenne un mort toutes les 18 minutes dans les eaux entre l'Afrique du Nord et l'Espagne, précise Caminando Fronteras. Ces personnes, dont 363 femmes et 384 enfants, étaient des citoyens de 17 pays. La route maritime des îles Canaries, la plus utilisée pour l'immigration clandestine depuis les côtes nord-africaines vers l'Espagne, est la région où le plus grand nombre de migrants clandestins ont perdu la vie (6 000). Le reste des décès de migrants irréguliers s'est produit sur la route entre l'Algérie et l'Espagne (434), le détroit de Gibraltar (147) et la mer d'Alboran (30), selon le rapport. 84 des bateaux ou embarcations transportant des migrants irréguliers voyageant d'Afrique

du Nord vers l'Espagne en 2023 ont coulé pendant le voyage et tous les passagers sont portés disparus, indique Caminando Fronteras. Ces personnes disparues figurent dans le rapport. Caminando Fronteras élabore régulièrement des rapports sur les migrants clandestins chaque année depuis 2007. Le nombre de migrants décédés en 2022 s'élevait à 2 390, selon les données de l'ONG espagnole.

L'EXPRESS

Quotidien national d'information
édité par la
SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la
presse Abdelkader safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger
Tel/FAX Administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION:

ZAHIR MEHDAOUI

zahir.mehdaoui1969@gmail.com

Email:

redaction@express-dz.com

Site Web:

www.lexpressquotidien.dz

/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@expressquotidien.dz

**Impression SIA
Alger Bab Ezzouar**

«**POUR VOTRE PUBLICITÉ
S'ADRESSER À:**

**L'Entreprise Nationale
de communication d'Édition
et de Publicité» Agence
ANEP 01, Avenue Pasteur Alger**

Tel : 021 73 71 28 / 021 73 76 78
/ 021 74 99 81

Fax : 021 73 95 59

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz

RETOUR DE L'AMBASSADEUR D'ALGÉRIE À BAMAKO, RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC NIAMEY ET ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC NOUAKCHOTT

L'Algérie reprend la main au Sahel

Il a fallu quelques semaines seulement pour que l'Algérie entame la reprise du contrôle de la situation dans le Sahel, ou plutôt l'occupation des espaces loignés par des puissances régionales bien connues.

Le premier signe de cette Reconquista par la puissance opérationnelle de l'Algérie sur le Sahel africain est le retour de l'ambassadeur algérien à son poste à Bamako. De nombreuses puissances misaient sur la détérioration des relations entre l'Algérie et le régime de Goïta pour occuper les espaces vides. Ils en seront quitte pour leur menée souterraine. Confrontée à des périls multiformes au nord du pays, Bamako ne peut se permettre d'ouvrir plusieurs fronts de combat. Il en sera incapable et se dispersera inutilement. Pour Bamako, le mieux est de revenir - et il en est conscient, les effets d'annonce dépassés - au Plan de paix d'Alger, de pacifier le front national, avant de centrer tous les efforts vers le conglomérat de groupes terroristes qui ont totalement infesté le nord du pays. La réalité exige que le Mali - de même que le Niger -



continue à solliciter l'aide de son puissant voisin du nord pour résoudre les problèmes du Sahel. L'Algérie en est l'acteur principal - différentes soient les politiques - et le négociateur habile - aussi divergentes soient les positions du moment -, car le dernier mot revient à l'Algérie : elle l'a prouvé depuis la première rébellion du nord du Mali en 1991, menée par Hassan Fagaga, Ibrahim Ag Bahanga et Hamata Ag Hantafay, ne prenant en ligne de compte qu'à apaiser la situation et à faire en sorte que le Sahel devienne une région de développement, ce qui mènera à assécher les sources du terrorisme et des crises latentes. Tous les pays qui ont tenté et tentent de se rapprocher des pays sahétiens ont

des agendas qui ne laissent pas l'ombre d'un doute, et des ambitions que ceux qui ont un minimum de connaissances géopolitiques perçoivent aisément.

L'Algérie encore et toujours - à travers l'accord d'Alger et toute autre politique - au développement du Sahel pour assécher les foyers de terrorisme et les zones d'ombre, producteurs intarissables des crises sociales ; l'Algérie a institué le développement du nord du Mali au cœur des termes de l'accord de paix et de réconciliation de 2015 entre Bamako et les rebelles du Nord. Mieux encore, l'Algérie a récemment alloué un fonds d'un milliard de dollars pour aider la jeunesse africaine porteuse de projets de développement à mieux se

projeter dans l'avenir, pour le plus grand bien du développement du continent africain. Cela va du pipeline Nigeria-Niger-Algérie, qui fera bénéficier 6 pays africains, à la route Transsaharienne, qui désenclavera les Africains, les fera sortir de l'isolement et relancera l'économie du continent. Rétablir les relations bilatérales avec des alliés naturels comme le Niger, la Mauritanie et le Mali contribuerait à résoudre la situation au Sahel car le néocolonialisme ne trouve profit que dans le pourrissement et les tensions entre les pays de la région maghrébo-saharo-sahélienne. Les guerres et les crises diplomatiques sont l'un de ses outils pour faire avancer son agenda dans la région.

Par Fayçal Oukaci

Wael Al-Dahdouh adresse ses remerciements au Président Tebboune et au peuple algérien

Le journaliste palestinien travaillant à la chaîne d'information Al Jazeera, Wael Al-Dahdouh, a adressé, lundi, ses remerciements et exprimé sa reconnaissance au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et au peuple algérien pour la solidarité et la sympathie exprimées en permanence à l'égard de la cause palestinienne. "Monsieur le Président Abdelmadjid Tebboune, je vous prie d'agréer, depuis la bande de Ghaza assiégée et combattante, l'expression de mes salutations distinguées et de celles de ceux qui me restent de ma famille, de mes proches et des Palestiniens en général.

Je vous remercie, profondément, pour ce geste touchant et pour vos condo-

légances, votre sympathie et votre solidarité", a déclaré le journaliste palestinien à la Télévision algérienne en réaction au message de condoléances que lui a adressé le Président Tebboune, suite à la mort en martyr dimanche de son fils, Hamza Wael Al-Dahdouh.

Le journaliste palestinien n'a pas manqué de saluer les efforts consentis par le président de la République et le peuple algérien, priant "Allah de guider vos pas et tous les efforts que vous consentez en faveur du peuple palestinien. Qu'Allah vous agrée et vous réserve le meilleur. J'adresse, à travers vous, mes salutations au cher peuple algérien". "Nous avons grandi en Palestine avec l'idée que les peuples algérien et palestinien étaient

un seul peuple et qu'ils portaient l'étendard de la même cause", a-t-il ajouté, exprimant son vœu de pouvoir un jour rencontrer les Algériens dans de meilleures conditions, à Al-Qods une fois libérée.

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait adressé un message de condoléances au journaliste palestinien, Wael Al-Dahdouh, et à sa famille, suite à l'assassinat de son fils, Hamza Wael Al-Dahdouh, qui était accompagné d'un autre jeune journaliste, Mustafa Thuraya, tous deux ciblés par une frappe des forces sionistes sur leur véhicule dans la région d'Al-Mawasi, dans l'ouest de Khan Younes à Ghaza. Y.B.

RÉAGISSANT AU COMMUNIQUÉ AMÉRICAIN SUR LA LIBERTÉ DE CULTE EN ALGÉRIE

Le RND condamne fermement

Le Rassemblement national démocratique (RND) a condamné fermement le dernier communiqué américain sur la liberté de culte en Algérie, affirmant qu'il contenait « des allégations sans fondement et des commentaires subjectifs à l'égard de l'Algérie ». Dans un communiqué rendu public hier, le RND a dit avoir pris connaissance « avec un profond regret des contrevérités et calomnies » contenues dans le communiqué américain, ajoutant qu'il « condamne fermement les allégations sans fondement et les commentaires subjectifs à l'égard de l'Algérie, qui garantissent les libertés et la

pratique religieuse sans avoir besoin de remarques biaisées de qui que ce soit ». A ce propos, le parti a exprimé son rejet de ce communiqué qui, estime-t-il, « a été rédigé pour des motifs politiques et des objectifs sordides afin de faire du chantage et d'exercer une pression sur l'Algérie en raison de ses positions anticoloniales et antiracistes », appelant le Département d'Etat américain à « se concentrer sur son bilan en matière de droits de l'homme et à respecter les instances internationales habilitées à publier de tels rapports ». Le RND a, également, considéré que le communiqué américain

« confirme que les Etats-Unis, qui s'auto-proclament gendarmes du monde, piétinent toujours les droits de l'homme lorsqu'il s'agit de l'entité sioniste à laquelle ils fournissent une protection et un soutien militaire pour continuer à perpétrer des crimes d'apartheid contre le peuple palestinien ». La même formation politique a, en outre, appelé l'opinion publique internationale à « s'élever contre les agissements hors la loi de cet Etat soutenant des entités criminelles qui menacent la stabilité et la sécurité dans le monde ».

R.N.

LE CHEF DE LA DÉLÉGATION DE L'UE EN ALGÉRIE REÇU PAR LE PRÉSIDENT TEBBOUNE

ALGER ET BRUXELLES D'ACCORD POUR INTENSIFIER LEURS RELATIONS DANS TOUS LES DOMAINES

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, hier, le Chef de la Délégation de l'Union européenne en Algérie, Thomas Eckert, a indiqué un communiqué de la Présidence de la République. L'audience s'est déroulée en présence du directeur de Cabinet à la Présidence de la République, M. Boualem Boualem, selon la même source. L'ambassadeur et chef de la délégation de l'Union Européenne (UE) en Algérie, M. Thomas Eckert s'est exprimé, au sortir de la rencontre : J'ai eu un échange très fructueux avec le Président Tebboune sur les questions d'intérêt commun entre l'Algérie et l'Union européenne. Et on est d'accord sur une intensification de nos relations dans tous les domaines, qu'elles soient commerciales, sociales, sécuritaires ou politiques. Le diplomate européen a ajouté : nous étions d'accord que l'agenda algéro-européenne crée de nombreuses opportunités pour atteindre un niveau de relations plus profondes à l'avenir. Nous sommes également d'accord pour rechercher des moyens supplémentaires de les renforcer avec de nouveaux projets.

I.M.

IL A ÉTÉ OFFICIELLEMENT DÉSIGNÉ PAR MACRON AU POSTE DE PREMIER MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DES CADORS DE LA POLITIQUE FRANÇAISE CONTESTENT GABRIEL ATTAL

Le communiqué de l'Élysée aurait dû tomber lundi soir autour de 19 heures. Gabriel Attal a finalement été nommé Premier ministre hier, mardi 9 janvier, à la mi-journée, au lendemain de la démission d'Élisabeth Borne. Selon la presse française, en coulisses, cinq hommes ont fait part de leur désaccord, malgré leurs démentis : Bruno Le Maire, Gérard Darmanin, Edouard Philippe, François Bayrou et Alexis Kohler. Les coups de fil se sont prolongés tard lundi soir et même dans la nuit, selon les mêmes sources médiatiques : Gérard Darmanin a vu le président de la République à 19h30. Si Gabriel Attal est désormais officiellement Premier ministre, cette promotion a été contestée en coulisses par des poids lourds, et si les Bruno Le Maire, Gérard Darmanin, Edouard Philippe, François Bayrou et Alexis Kohler sont les noms cités par les médias en France, d'autres hommes politiques ont fait la moue à l'annonce de cette nomination. "Bruno (Le Maire) et Gérard (Darmanin) ont hurlé", confie un de leurs collègues, nous rapporte BFMTV. Les deux auraient exigé de ne pas être sous les ordres de Gabriel Attal, qui est devenu, hier mardi, à 34 ans, le plus jeune Premier ministre de la V^e République. "Ils veulent le ministère des Affaires étrangères ou ils partent", assure un haut cadre de la majorité en amont de la nomination. "Bruno Le Maire n'a pas envie de bosser pour un gamin de 34 ans", lance un membre de la majorité proche de l'actuel ministre de l'Économie. "Il n'est pas du tout mûr", ajoute un conseiller de Bercy. De son côté, Edouard Philippe voit d'un mauvais œil la promotion d'un éventuel rival pour l'élection présidentielle de 2027 - si l'ancien Premier ministre conserve 41% d'opinions positives dans le dernier baromètre Elabe pour Les Échos, il est désormais talonné par Gabriel Attal à 39%. "Ça va le ringardiser", sourit un député de premier rang. Enfin, Alexis Kohler, secrétaire général de l'Élysée, considère que c'est un mauvais choix. "Il n'aime pas l'audace ni les politiques", assure un cadre de la majorité. "Il veut un techno à Matignon."

I.M.Amine

COUPABLE DE GÉNOCIDE, SON PROCÈS S'OUVRIRA DEMAIN À LA CIJ

L'entité sioniste appelée à répondre de ses crimes sauvages à Ghaza

L'Afrique du Sud, accusant l'entité sioniste de génocide à Ghaza, a porté plainte le 29 décembre dernier auprès de la Cour internationale de Justice (CIJ), le tribunal de l'ONU chargé de régler les différends entre Etats.

Une audience publique aura lieu les jeudi 11 janvier et le vendredi 12 janvier à La Haye, pour examiner les « mesures conservatoires » demandées par l'Afrique du Sud. Le pays de Nelson Mandela estime dans sa requête, un document de 84 pages, que « les actes commis par Israël revêtent un caractère génocidaire car ils s'accompagnent de l'intention spécifique requise de détruire les Palestiniens de Gaza ». Les Nations unies expliquent dans un document que la plainte dont il s'agit est en effet assortie d'une demande de mesures d'urgence susceptibles d'ordonner la fin des hostilités. L'Afrique du Sud demande à la CIJ d'ordonner à Israël de cesser de tuer et de causer de graves atteintes mentales et physiques au peuple palestinien à Gaza, de cesser de lui imposer délibérément des conditions de vie destinées à entraîner sa destruction physique en tant que groupe, et de permettre l'accès à l'aide humanitaire. L'ONU y souligne que : face à un bilan de plus de 22 100 personnes tuées entre la mi-octobre et le 3 janvier, Pretoria invoque « ses droits et obligations » afin de prévenir le génocide et « de protéger les Palestiniens de Gaza de la destruction ».



Ces droits et obligations s'exercent dans le cadre de la Convention de 1948 des Nations Unies sur la prévention et la répression du crime de génocide ». La Convention prévoit que des Etats puissent saisir la justice pour empêcher un crime de génocide de se produire. Elle fait obligation aux Etats parties de la Convention de prendre des mesures pour prévenir et réprimer le crime de génocide. Cette obligation, ainsi

que l'interdiction de commettre un génocide, sont considérées comme des normes du droit international coutumier et s'imposent donc à tous les États, qu'ils fassent ou non partie des 153 pays – dont Israël fait partie – à avoir ratifié la Convention. Les mesures conservatoires demandées par l'Afrique du Sud pour faire cesser les hostilités, si elles sont prises par la CIJ, s'avèrent contraignantes juridiquement. Quelle doit être la décision de la CIJ? La CIJ peut imposer

les mesures demandées par l'Afrique du Sud, les rejeter, ordonner quelque chose de complètement différent, ou décider qu'elle n'est pas compétente en l'affaire. Après que la cour se sera prononcée sur ce sujet, elle examinera l'affaire sur le fond, à savoir l'accusation de l'Afrique du Sud selon laquelle l'entité sioniste viole la Convention des Nations Unies sur le génocide. Théoriquement, les décisions de la plus haute juridiction de l'ONU sont

contraignantes pour les pays et ne peuvent faire l'objet d'un appel. Cependant, dans les faits, la cour n'a aucun moyen de les faire respecter. « Il faut aussi accepter les limites de la justice internationale : elle fonctionne mais l'efficacité implique une volonté politique qui n'est pas toujours présente », souligne Éric De Brabandere, professeur en droit international à l'université de Leyde, cité dans les colonnes du journal français Le Parisien. **Youcef S.**

L'ORGANISATION « DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL » LE MET EN RELIEF :

8 000 enfants ont été tués à Gaza et 121 en Cisjordanie en 2023

L'Organisation mondiale « Défense des Enfants » a révélé qu'au moins 8 000 enfants palestiniens ont été tués dans la bande de Gaza et 121 autres en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, en 2023. Dans un communiqué de presse publié hier et repris par l'agence palestinienne Wafa, l'Organisation internationale a décrit l'année dernière comme l'année du génocide des enfants palestiniens par l'occupation israélienne. Elle a souligné que le taux de meurtres d'enfants par l'occupation l'année dernière est sans précédent, ce qui indique qu'ils sont des cibles majeures de l'occupation, et que le nombre de martyrs d'enfants sera augmenter considérablement, en particulier dans la bande de Gaza, avec des milliers de disparus, ainsi que l'interdiction d'accès à la nourriture, à l'eau, au carburant et aux fournitures médicales, la coupure de l'électricité, et la poursuite d'attaques féroces et directes contre les bâtiments résidentiels et les infrastructures civiles telles que les hôpitaux, les écoles, les fours, les stations d'eau et les terres agricoles. L'organisation a souligné que le système de santé de Gaza s'était complètement effondré, les forces d'occupation encerclant les principaux hôpitaux, forçant les médecins et les patients à évacuer sous la menace armée et attaquant les infrastructures de santé. Dans un bilan sans-arrêt, le bilan de l'agression israélienne sur la bande de Gaza s'élève à 23 084 martyrs, dont plus de 70 % étaient des femmes et des enfants, et 58 926 blessés, en plus de 7 000 personnes portées disparues sous les décombres, en plus du déplacement d'environ 85% des citoyens, la plupart d'entre eux se trouvant dans 156 installations de l'UNRWA, dont la plupart sont dans des écoles. L'Organisation

mondiale de la santé (OMS) a déclaré des cas de diarrhée causée par le manque d'eau potable, a mis en garde contre la possibilité d'une épidémie de choléra se propager rapidement, et il y a également des rapports récents sur la possibilité d'une épidémie d'hépatite A, selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. L'organisation a poursuivi : 121 enfants ont été tués par les soldats et les colons de l'occupation en Cisjordanie l'année dernière, dont 81 depuis le 7 octobre dernier. 102 enfants ont été tués par des tirs à balles réelles, 19 enfants ont été tués par des attaques aériennes dans le nord de la Cisjordanie, 14 d'entre eux par des attaques de drones militaires, quatre par des missiles tirés par un hélicoptère d'attaque Apache et un enfant dans un raid aérien d'un avion de guerre israélien. Encouragés par le gouvernement et l'armée d'occupation israélienne, les colons ont attaqué des civils dans toute la Cisjordanie. L'organisation mondiale a mentionné que dans un cas, un enfant, Abada Abou Srour, 17 ans, a été tué dans le village de Qassara, au sud de Naplès, et n'a pas pu déterminer si la balle mortelle avait été tirée par un colonisateur ou un soldat israélien. L'enfant a été blessé par une balle dans le dos vers 15h de l'après-midi, le 11 octobre dernier, après qu'au moins sept colons armés de la colonie d'Esh Kodesh, accompagnés de soldats de l'occupation, aient envahi le village et attaqué les maisons des citoyens, tirant des balles raillées.

LA BALLE A TOUCHÉ ABU SROUR DANS LE DOS ET EST SORTIE DE SA POITRINE

Elle a souligné que les attaques des colons

sont accompagnées de tirs, de coups de poing et de jets de pierres, entraînant parfois des morts et des blessés parmi les citoyens. En outre, elle a affirmé que 91% des enquêtes ouvertes par les autorités d'occupation sur les agressions des colons contre les citoyens ont été fermées sans qu'aucune inculpation n'ait été déposée.

EMPÊCHER L'ACCÈS DES AMBULANCIERS ET DES AMBULANCES :

L'occupation empêche régulièrement les ambulanciers et les ambulances d'apporter de l'aide aux Palestiniens blessés, y compris les enfants. L'année dernière, l'organisation a documenté 38 cas où les forces d'occupation ont empêché les ambulances et les ambulanciers d'aider les blessés, dont celui d'un enfant, Mahmoud Khaled Mahmoud Abou El-Hija, qui avait 17 ans, qui a été blessé par une balle dans le ventre alors qu'il se tenait devant une fenêtre de sa maison de famille dans le quartier de Zahra, au sud du camp de Jénine. Un tireur d'élite israélien, stationné dans un bâtiment de l'autre côté de la rue, a tiré sur l'enfant Abu El-Hija, à minuit, puis les forces d'occupation ont pénétré dans l'appartement de sa famille, l'ont fouillé, ont saisi le téléphone portable de l'enfant et sa carte d'identité, tandis que son père appelait une ambulance. Lorsque l'ambulance est arrivée à l'extérieur du bâtiment, les soldats de l'occupation ont fouillé les ambulanciers et les ont empêchés d'aider le mineur Abu Al-Hija pendant environ 40 minutes. Finalement, l'ambulance a transporté le garçon à l'hôpital Al-Razi, où il a été déclaré martyr, vers 1h du matin.

ARRESTATION ET TORTURE DES ENFANTS :

En 2023, les forces d'occupation israéliennes ont continué d'arrêter, de torturer et de condamner arbitrairement des enfants dans des centres de détention militaires. L'Organisation 'Défense des Enfants' International estime que l'occupation avait arrêté en moyenne 165 enfants chaque mois au cours de l'année écoulée. Les forces d'occupation israéliennes arrêtaient chaque année entre 500 et 700 enfants et les condamnent devant des tribunaux militaires. Les enfants arrivent généralement aux interrogatoires menottés, les yeux bandés, effrayés et privés de sommeil, et sont soumis à des violences insultes, à des menaces et à des violences physiques et psychologiques, qui atteignent dans certains cas le niveau de la torture. L'Organisation a confirmé que les témoignages de 75 enfants arrêtés par l'occupation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem, l'année dernière, il a été démontré que 61% d'entre eux avaient subi des violences physiques après leur arrestation, 96% avaient été menottés, 88% avaient été bandés aux yeux, 47% avaient été arrêtés à leur domicile au minuit, 69% avaient subi des insultes, des humiliations ou des intimidations, 65% avaient été soumis à une fouille nue au moins une fois, 72% avaient été privés de nourriture et d'eau, 65% n'avaient pas été correctement informés de leurs droits, 97% avaient été interrogés sans la présence d'un membre de leur famille, 95% n'avaient pas été informés de leur arrestation, 43% avaient été présentés ou avaient signé des documents de libération en hébreu, 24% avaient été détenus pendant deux jours ou plus.

Avec agence

PENSION ALIMENTAIRES ET LUTTE CONTRE LE FAUX ET L'USAGE DE FAUX

Présentation des textes de loi devant le Conseil de la nation

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Abderrachid Tabi, a présenté, avant-hier, devant la commission des affaires juridiques et administratives du Conseil de la nation, le texte de loi portant mesures d'obtention de la pension alimentaire et celui sur la lutte contre le faux et l'usage de faux.

Lors de la présentation du texte de loi portant mesures d'obtention de la pension alimentaire, Tabi a précisé que les finalités de ce texte s'inscrivent dans le cadre du rôle social de l'Etat, conformément à la Constitution et aux engagements internationaux de l'Algérie relatifs à la prise en charge des catégories vulnérables et démunies. "L'Etat a décidé de prendre en charge le paiement de la pension alimentaire des femmes divorcées ayant des enfants à charge", dans le cas où le père n'est pas en mesure de la faire, dira le ministre.

Abderrachid Tabi a souligné "la nécessité de la prise en charge" de l'enfant gardé en cas d'incapacité du père à payer une pension ou de son décès, ajoutant que "la capacité de la femme titulaire du droit de garde à subvenir aux besoins des enfants ne décharge par le débiteur de la pension alimentaire, et si ce dernier s'en abstient, cela ne dispense pas l'Etat de la pension". L'Etat prend en charge les redevances financières à travers un fonds de pension alimentaire, géré par le ministre de la Justice via les secrétaires généraux des Cours, "en régulant l'accès aux redevances financières du fonds par des conditions et procédures précises qui garantissent la transparence dans la gestion des deniers du fonds", a ajouté le ministre. Concernant le texte de loi relatif à la lutte contre le faux et usage



de faux, le ministre de la Justice a affirmé que ce texte vise à "fixer les règles des transactions et traiter en profondeur les dysfonctionnements sociaux induits par ce phénomène". Selon le ministre, le texte de loi vise à préserver l'intégrité des écritures et des documents, assurer l'accès des bénéficiaires aux aides de l'Etat, et définir les crimes concernés et les sanctions qui leur sont applicables, avec suivi de l'évolution que connaissent les moyens de fraude avec l'utilisation des nouvelles technologies". Le texte de loi comporte, selon le ministre de la Justice, "l'introduction de tous les crimes de faux et usage de faux prévus par le code pénal à cette nouvelle

loi applicable également pour faux en écritures publiques et faux pour l'obtention d'aides indues auprès du Gouvernement, pour bénéficier d'une exonération d'impôts ou fuir des engagements, mais aussi pour faux-monnayage, falsification de titres bancaires y compris les transaction électroniques, imitation de sceaux, de timbres et de marques, fausse déclaration et faux serment". Le texte de loi comporte plusieurs dispositions, à l'instar de "la constitution d'un agent judiciaire auprès du Trésor public comme partie civile dans les crimes prévus dans ce texte, lorsque le crime porte préjudice au Trésor public", ainsi que "la

possibilité de recourir à la fouille électronique et aux modes d'investigation prévus dans la législation en vigueur en vue d'en faire le constat et de rassembler les preuves et éclaircir la question de la prescription dans les crimes de fraude". Le texte de loi propose des peines sévères pouvant atteindre 10 ans de prison ferme pour trafic de documents administratifs, certificats, autorisations et autres. Des peines qui peuvent aller jusqu'à 30 ans en cas de commission du crime par un magistrat, un notaire ou un fonctionnaire public ou en cas de leur complicité et jusqu'à la prison à perpétuité en cas de faux-monnayage. N.S.

**COMPLEXE D'EL HADJAR
200 HA DE FONCIER
DEVRAIENT ÊTRE
RÉCUPÉRÉS ET AFFECTÉS
À L'INVESTISSEMENT**

Quelque 200 hectares de foncier industriel excédentaire, situés dans le périmètre du complexe sidérurgique Sider d'El Hadjar (Annaba), devraient être récupérés pour accueillir des investissements, a indiqué, avant-hier, le président-directeur général du complexe, Lamine Sedrati. Le même responsable a précisé, dans une déclaration à l'APS, que ce foncier pouvant représenter un actif excédentaire a été identifié, lundi, lors d'une visite de terrain du wali d'Annaba, Abdelkader Djellaoui, accompagné des responsables du complexe d'El Hadjar, et ceux en charge de l'identification, la délimitation et la récupération du foncier industriel, conformément aux directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, signifiées au cours du dernier conseil des ministres et relatives à la récupération du foncier industriel disponible dans le périmètre du complexe d'El Hadjar, et son orientation vers l'investissement. Le foncier excédentaire identifié comprend environ 140 hectares de terrains industriels excédentaires, non exploités dans le périmètre du complexe, et quelque 60 hectares représentant des zones excédentaires, également inexploitées, situées dans l'enceinte de l'usine. Le PDG du complexe sidérurgique a souligné que le foncier identifié aux fins de récupération pour l'investissement, "constitue un foncier excédentaire et inexploité, dont la récupération n'affectera ni l'activité du complexe, ni les prévisions d'investissement liées à son expansion". Il dira que le foncier industriel identifié pour la récupération est "stratégiquement situé" en raison de son aménagement aisé et de la proximité des réseaux nécessaires à l'activité industrielle. Il a considéré que de nombreux investissements publics et privés, ainsi que des petites et moyennes entreprises et des start-ups trouveront dans le foncier industriel identifié une opportunité de relancer l'économie de la région. Le complexe Sider d'El Hadjar, situé dans la commune de Sidi Ammar (daïra d'El Hadjar), couvre une superficie totale de 900 hectares exploités dans le cadre, notamment, de l'activité des unités de l'usine, des services administratifs et de services, en plus des espaces destinés au stockage du minerai de fer, des matières premières, de l'eau et autres activités liées à l'industrie sidérurgique. Pour rappel, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait, lors du conseil des ministres de dimanche dernier, chargé le ministre de l'Industrie et de la Production Pharmaceutique de récupérer le foncier industriel situé dans le périmètre du complexe d'El Hadjar et de l'orienter vers l'investissement.

R.N./avec APS

PÊCHE ET AQUACULTURE

Le 10^e Salon international prévu du 8 au 11 février à Oran



La 10^e édition du Salon international de la pêche et de l'aquaculture (SIPA) se tiendra au Centre des conventions d'Oran, du 8 au 11 février prochain, avec comme objectif la promotion de l'investissement dans le domaine de la pêche et de

l'aquaculture, selon le Directeur local du secteur, Menouar Meghni Sandid. Organisée par la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture (CAPA), cette nouvelle édition devra enregistrer la participation d'opérateurs économiques des quatre coins du pays, des institutions de l'Etat du secteur, ainsi que des étrangers intéressés par des partenariats dans le domaine, a fait savoir le même responsable. Plusieurs pays seront présents à cette manifestation économique, notamment le Portugal, la France, la Norvège, la Turquie et l'Espagne, a précisé Meghni Sandid, ajoutant que l'Italie sera présente en force, avec plusieurs opérateurs économiques.

L'organisation arabe pour le développement agricole (OADA) sera également présente à cette 10^e édition du SIPA, avec un programme de conférences sur la formation dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, qui sera présenté du 9 au 11 février à l'Institut technologique de la pêche et de l'aquaculture (ITPA) d'Oran. Une attention particulière sera accordée à la thématique de l'investissement, avec des interventions sur les facilitations contenues dans la nouvelle loi de l'investissement, ainsi que les motivations apportées par la loi de finances 2024, explique le même responsable.

R.N.

**ACCIDENTS
DE LA CIRCULATION
40 DÉCÈS ET 1 513
BLESSÉS EN UNE
SEMAINE**

Quarante (40) personnes sont décédées et 1513 autres ont été blessées dans 1175 accidents de la circulation survenus entre le 31 décembre 2023 et le 6 janvier 2024 à travers plusieurs wilayas du pays, indique ce mardi un bilan hebdomadaire de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau dans la wilaya de Tamanrasset avec 4 morts et 9 blessés suite à 6 accidents, précise la même source. Par ailleurs, les unités de la Protection civile ont effectué 1003 interventions ayant permis entre autres l'extinction de 636 incendies notamment urbains et industriels, dont les plus importants ont été enregistrés au niveau des wilayas d'Alger (72 incendies), Tlemcen (37) et Oran (28).

INSCRITES À TRAVERS TOUT
LE TERRITOIRE NATIONAL
**RÉALISATION DE 326
STRUCTURES PUBLIQUES
AU PROGRAMME EN 2024**

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi a affirmé, ce lundi, qu'un projet de réalisation de 326 structures publiques en 2024 a été tracé au profit des secteurs de l'Éducation nationale, de la Santé et de la Sécurité avec une enveloppe budgétaire considérable, mettant l'accent sur la nécessité de pallier les lacunes enregistrées en la matière dans certaines wilayas. Lors d'une rencontre d'évaluation sur le bilan de 2023 et les perspectives de 2024 en matière d'équipements publics, le ministre dira que dans le cadre du budget de l'exercice 2024, 261 mds DA d'autorisations d'engagement et 126,8 mds DA d'affectations de paiement ont été consacrés, "à même de permettre la réalisation du programme prévu par la loi de finances "LF 2024" qui regroupe 326 structures publiques réparties à travers l'ensemble du territoire national. Belaribi a souligné, à cette occasion, que l'examen et la réalisation de 100 écoles primaires, 59 CEM, 40 lycées, 40 sièges de sûreté et 30 polycliniques sont également prévus dans ce cadre. "Le ministre a enregistré, à titre de réalisation, 25 écoles primaires, 7 CEM, 6 lycées, 13 sièges de sûreté et 5 polycliniques", dira-t-il. Soulignant "l'intérêt majeur" qu'accorde le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune au secteur de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, le ministre a affirmé que la réalisation des projets programmés nécessitait la mise en place "d'une stratégie bien ficelée qui repose sur les compétences diplômées des universités algériennes à l'instar des cadres et des ingénieurs, outre la coordination permanente entre les Directions des équipements publics et les Directions de l'Éducation". "Nous serons intransigeants avec quiconque entravera la réalisation d'une école, d'un CEM ou d'un lycée", notera le ministre. "Comment peut-on laisser l'élève souffrir de surcharge ou parcourir de longues distances, alors que nous avons les fonds, les terrains et les moyens de réaliser une école à côté de son lieu de résidence", s'est interrogé le ministre. Et d'ajouter qu'il a été mis fin aux fonctions de six directeurs de wilaya des équipements publics "car n'ayant pas réussi à réaliser les objectifs" qui leur avaient été fixés. N.S.

LE PROJET SERA LANCÉ À PARTIR DE MARS PROCHAIN

Réalisation de 350 centres de stockage des céréales au programme

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef, a annoncé, avant-hier, le lancement à partir de mars prochain des travaux de réalisation de 350 centres de proximité de stockage des céréales en vue d'assurer la sécurité alimentaire du pays.

Exposant le plan d'action de l'année 2024 pour la relance du secteur de l'Agriculture devant la Commission de l'agriculture, de la pêche et de la protection de l'environnement à l'Assemblée populaire nationale (APN), Cherfa a indiqué qu'"il sera procédé à la réalisation de 350 centres de proximité de stockage des céréales pour augmenter les capacités de stockage à 9 millions de tonnes (contre 3,4 millions de tonnes actuellement)". La réalisation de chaque centre, d'une capacité de stockage de 6.000 tonnes, nécessitera un montant de 25 milliards/DA. "L'opération a été décentralisée au niveau des walis avec la mise à disposition des fonds nécessaires", dira le ministre, ajoutant que "tous les dossiers techniques seront envoyés, mi-janvier, dans chaque wilaya pour lancer les travaux de réalisation à partir de mars prochain". "La durée de réalisation est fixée à 08 mois", a fait savoir le ministre. Dans le même contexte, Cherfa a fait état de la réhabilitation de 16 centres de stockage (silos métalliques) qui seront réceptionnés dans 18 mois, annonçant, par là même, la réalisation de 30 silos au niveau des ports et pôles dédiés aux céréales. Quant au développement de la filière des légumineuses, le ministre a souligné que son département ministériel s'attellera, cette année, à augmenter la surface cultivée à 150.000 hectares en vue de



couvrir les besoins nationaux en matière de lentilles et de pois chiche. Décembre dernier, les prix d'achat des légumineuses ont été revus à la hausse passant de 15.000 Da/Quintal à 20.000 Da/Quintal pour promouvoir la filière, et ce "en application des décisions du Président de la République". Le ministre a rappelé la mise en place d'un système contractuel officiel entre les producteurs des céréales et des légumineuses, l'Office algérien interprofessionnel des céréales (Oaic) et les coopératives locales, en vue d'assurer la traçabilité des semences, de la production et le respect du processus tech-

nique, avec un suivi continu sur le terrain.

45.000 hectares consacrés à la culture des plantes oléagineuses

Pour les cultures industrielles, Cherfa a annoncé la mise en place de nouveaux mécanismes en vue d'appuyer les filières des cultures industrielles, à l'instar du maïs, des plantes oléagineuses et de la betterave sucrière, d'autant plus que le secteur vise à consacrer 45.000 hectares à la culture des plantes oléagineuses durant l'année 2024.

De même qu'il sera également question de l'accélération de la cadence de la mise en œuvre du programme de plantation d'arbres fruitiers résistants avec le parachèvement des travaux sylvicoles programmés concernant 1,4 million de plants, dotés d'une enveloppe financière estimée à 2,4 milliards de DA, à travers 18 wilayas steppiques, sub-sahariennes et sahariennes. Rappelant l'opération de plantation d'espèces de fruits secs (amande, noix et pistache) et d'argan durant la saison écoulée, le ministre a indiqué que "les préparatifs sont en cours pour lancer une autre saison, à partir du mois d'octobre 2024 pour la plantation de 2,6 millions de plants, à l'instar des variétés d'amande, d'abricot, de pistache, d'argan et de noix à travers 37 wilayas montagneuses, steppiques et sahariennes".

En outre, un programme est prévu pour le lancement de la plantation d'un million d'oli-

viers et d'un million de palmiers, à travers des mécanismes d'appui et d'incitation au profit des agriculteurs durant l'année en cours, conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a-t-il ajouté. Pour la lutte contre la propagation de la fièvre aphteuse, il a été procédé "au lancement, dans le cadre d'une action proactive, de l'opération de vaccination de toute la ressource animale, avec l'acquisition d'une importante quantité de vaccins, soit près de deux millions de vaccins et sa généralisation à l'ensemble du territoire national", a-t-il dit.

Selon Cherfa, "65 % des têtes bovines ont été vaccinées en un temps record (20 jours seulement), avec la programmation de campagnes préventives concernant les maladies contagieuses".

Le ministre a évoqué également la mise en place d'"un plan d'urgence" pour relancer la filière des viandes rouges et protéger les troupeaux, saluant les instructions données par le président de la République lors de la réunion du Conseil des ministres tenue dimanche dernier, concernant la création de laboratoires au niveau des ports et des aéroports, pour s'assurer du respect des normes sanitaires lors de l'importation des viandes. Pour la filière des viandes blanches, le ministre a affirmé que "toutes les mesures nécessaires ont été prises pour la relance de cette filière en coordination avec tous les acteurs concernés".

M.H.

AGRICULTURE

La troisième opération de recensement général prévue le premier trimestre 2024

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa, a affirmé, avant-hier, que le lancement effectif de la 3e opération de recensement général de l'agriculture (RGA) aura lieu au 1er trimestre de l'année en cours, relevant que les données qui seront collectées permettront de définir les politiques publiques aux niveaux local et national et d'améliorer la prise de décision. La déclaration du ministre est intervenue lors d'une séance d'audition devant la Commission de l'agriculture, de la pêche et de la protection de l'environnement de l'Assemblée populaire nationale (APN), consacrée à la présentation du plan d'action de l'année 2024 pour la relance du secteur. Cherfa a sou-

ligné que "le lancement effectif du 3e RGA aura lieu au cours du 1er trimestre de l'année en cours", rappelant que cette opération est la troisième du genre après celles menées en 1973 et 2001. Le recensement général "est une opération nationale d'envergure", et un outil de collecte des données statistiques exhaustives sur le secteur, a expliqué le ministre, soulignant que les données collectées permettront d'avoir "une meilleure vision du secteur, notamment en ce qui concerne la définition des politiques publiques aux niveaux local et national et l'amélioration du processus de prise de décision".

Il a, par ailleurs, affirmé que son département ministériel s'emploie

à assurer l'exploitation optimale du foncier agricole et des investissements structurants dans le Sud, avec la récupération des terres non exploitées, conformément à la réglementation en vigueur, faisant état de la réinsertion des terres récupérées dans les plateformes numériques relevant de l'Office national des terres agricoles (ONTA) et l'Office national de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes (ODAS). Le ministre a noté que ses services avaient pris toutes les mesures nécessaires pour régler le dossier de mise en valeur des terres agricoles d'ici la fin du mois de janvier en cours.

R. E.

BOUMERDÈS

Le secteur de la santé sera renforcé par la mise en service de plusieurs infrastructures

Il est prévu que le nouvel hôpital de Boumerdès d'une capacité de 240 lits sera inauguré la fin du premier semestre 2024. Les hôpitaux de Tenes, Bordj Menail et Dellys connaissent des travaux de réhabilitation.

Le secteur de la santé de la wilaya de Boumerdès a bénéficié, ces deux dernières années, de nombreux projets dont la mise en service attendue durant l'année 2024, est de nature à impulser le système local de la santé et à consacrer un saut qualitatif dans la prise en charge des malades, ont affirmé, dernièrement, des responsables locaux. "Quelque 14 projets du secteur de la santé ont bénéficié, en 2022 et 2023, d'une levée de gel financière, avec l'affectation à leur profit d'une enveloppe globale de plus de 12 milliards de DA", a indiqué, à l'APS, le directeur local de la santé, Hocine Zekiri. Il a estimé que la concrétisation de ces projets, dont une faculté de médecine, "est de nature à permettre une profonde réorganisation de la carte sanitaire de la wilaya, tout en facilitant l'inscription d'autres projets au profit du secteur, à l'avenir". Le responsable a cité parmi les projets, la réalisation d'un hôpital de 240 lits dans la ville de Boumerdes, dont le taux d'avancement est estimé à plus de 70%, avec une prévision de mise en service à la fin du premier semestre de l'année 2024. Une fois opérationnel,

cet hôpital, considéré comme le plus grand de la wilaya, assurera 15 spécialités médicales, dont un service de radiothérapie d'une capacité de 20 lits, outre des services dédiés aux urgences médicales, à la neurochirurgie, aux chirurgies cardiaque, générale et orthognathique, à l'orthopédie, et à la médecine interne. En 2023, la wilaya de Boumerdes a également vu la relance de deux autres projets vitaux, à savoir, un hôpital de 120 lits spécialisé en médecine générale et psychiatrie à Boudouaou, dont le taux d'avancement est actuellement estimé à 90%, et un autre hôpital de 120 lits à Khemis El Khechna, actuellement en phase d'étude en vue du lancement de son chantier au début de cette nouvelle année. A cela s'ajoute le projet d'un hôpital de 60 lits à Baghliya, à l'Est de Boumerdes, actuellement au stade d'élaboration des études techniques y afférentes, outre un projet de centre mère et enfant d'une capacité d'accueil de 80 lits, dont le chantier a été relancé, en 2023, au chef-lieu de wilaya. Un projet similaire de 60 lits est, également, prévu à Bordj Menail, parallèlement à des opérations



de réaménagement de 90 salles de soins à travers la wilaya. Le directeur de la santé a, aussi, fait cas du lancement, en 2023, des chantiers de cinq polycliniques à Boumerdes, Larbaâtache, Tidjelabine, Ouled Haddadj, et Bordj Menail, en plus de la mise en service de deux hôpitaux privés à Larbaâtache et Boumerdes. Un programme de réhabilitation d'un nombre de polycliniques a aussi bénéficié d'une levée de gel, à la même période, au même titre que l'acquisition de matériel médical pour l'équipement d'unités et centres médicaux, dont un scanner, du matériel d'hémodialyse, des fauteuils dentaires et du matériel de laboratoire, outre les travaux de réhabilitation des hôpitaux de

Thenia, Bordj Menail et Dellys. Selon le directeur de la santé de Boumerdes, la mise en service future de ces nouveaux projets est de nature à relever la capacité d'accueil du secteur, estimée actuellement près de 800 lits, pour la porter à près de 1.400 lits, soit une moyenne d'un lit pour 851 citoyens. Ce fait devrait contribuer, selon lui, à "une réduction significative" de la pression sur les structures médicales actuellement opérationnelles à travers la wilaya, dont notamment les trois établissements hospitaliers de Dellys, Thenia et Bordj Menail. Pour le professeur Abdelmalek Ichtouene de l'hôpital de Bordj Menail, ces projets seront d'un "apport certain dans la facilitation de la

tâche des médecins et auxiliaires du secteur, qui pourront exercer dans de meilleures conditions". A l'occasion, il a invité praticiens et malades à "valoriser et préserver ces acquis, car destinés à servir l'intérêt général". Outre les trois établissements hospitaliers opérationnels suscités, le secteur de la santé de Boumerdes compte 12 maternités d'une capacité d'accueil de 88 lits, 37 polycliniques, et 121 salles de soins, à raison d'une salle pour 7.601 citoyens. Il dispose, également, de 21 points d'urgences médicales, trois (3) urgences médico-chirurgicales, un centre de dépistage du SIDA et trois (3) unités de contrôle et de traitement des maladies respiratoires.

R.R.

TIZI OUZOU : LA BATAILLE D'AÏT YAHIA MOUSSA :

Une épopée de la Révolution algérienne

La bataille d'Ait Yahia Moussa (30 kilomètres au sud de Tizi Ouzou) qui a eu lieu le 6 janvier 1959 à Vouguerfene, est une épopée de la Guerre de libération nationale qui témoigne du courage et de la bravoure des moudjahidine, armés de la foi en la justesse de leur combat pour libérer l'Algérie du joug colonial français. L'arsenal mobilisé par l'armée coloniale n'a pas eu raison du courage et de la détermination des moudjahidine de l'Armée de libération nationale (ALN), selon les témoignages de rescapés de cette "terrible et infernale bataille". Des témoignages d'ancien moudjahidine de la région rapportent que "l'avantage numérique et le suréquipement de l'ennemi ne suffisaient pas devant le courage et la détermination des moudjahidine qui étaient beaucoup moins nombreux". L'horreur de cette bataille apocalyptique ou le napalm, une arme incendiaire interdite, a été utilisé, face au courage des moudjahidine nourri par leur foi inébranlable en la justesse de leur cause, un événement gravé dans la mémoire des habitants de la région. Tout a commencé le 5 janvier 1959, alors que la région d'Ait Yahia Moussa se préparait à abriter une importante réunion de coordination qui devait regrouper, au domicile de Krim Belkacem au village Tizra Aissa, des responsables de l'ALN dont les colonels Amirouche (wilaya III historique), M'hamed Bougara (wilaya IV) et Si El Houes (wilaya VI). L'armée coloniale qui a eu vent de la tenue de cette réunion, a voulu saisir l'occasion pour capturer les responsables de l'ALN. Pour ce faire, l'ennemi a commencé à achemi-

ner des troupes et des armes vers la zone supposée abriter la réunion. Les témoignages recueillis par l'APS auprès des anciens moudjahidine Rabah Bendif et Chettabi Hocine, rescapés de la bataille de Vouguerfene et aujourd'hui décédés (le premier en 2022 le second en 2020), font état de plusieurs milliers de soldats armés jusqu'aux dents et appuyés par l'artillerie et l'aviation, dépêchés à Ait Yahia moussa. L'arrivée des troupes coloniales a été signalée par les sentinelles de l'ALN présentes sur les crêtes entourant Ait Yahia Moussa, dans l'après-midi du 5 janvier 1959. Des rapports sur un important mouvement de soldats de l'armée coloniale vers Ait Yahia Moussa, ont été transmis à l'ALN. Des hélicoptères de type H21, appelés "Bananes", ont été utilisés pour transporter sur les crêtes dont Iâllalen, des éléments de reconnaissance qui, avaient pour mission de repérer les moudjahidine, de signaler leurs positions avant de se replier pour laisser place aux bombardements de l'artillerie à partir des camps de Tazrout, Timzrit et Cantina, et à l'aviation. Le 6 janvier, à l'aube, a eu lieu le premier accrochage au village Tizra Aissa. Vers 10h du matin, une dizaine d'avions T6 font leur apparition et commencent à déverser des bidons de napalm, des roquettes et à balayer la région par des tirs de mitrailleuses 12/7. Le témoignage de feu Chettabi Hocine, qui était alors ancien chef de front, et qui avait été brûlé au napalm lors de cette bataille, rapporte que son chef militaire, le lieutenant Mohand Oulhadj de Tafoughalt (zone IV),

avait donné l'ordre à sa compagnie d'engager un combat au corps afin d'éviter l'intervention de l'artillerie et de l'aviation. Vers 15h, un chef de bataillon, le capitaine Jean Graziani, a été tué par les moudjahidine. Celui-ci avait sur lui un poste émetteur pour communiquer avec les dirigeants de l'opération. L'arrêt de la transmission a semé la panique au sein de l'ennemi qui a aussitôt recouru à l'utilisation du napalm. Le sinistre Jean Graziani, capitaine des paras tué par Rekam El Hocine, dans un corps à corps a fait croire à l'ennemi que tout le bataillon a été éliminé, d'où le recours au napalm. Les bombardements et les tirs à l'artillerie s'intensifièrent alors aveuglément, au point où l'ennemi prit pour cibles ses propres éléments qu'il ne distinguait plus des moudjahidine, selon les mêmes témoignages. Les troupes françaises commandées par le général Jacques

Faure, de la 27e division de l'infanterie Alpine, avaient engagé dans cette bataille plus de 32.000 hommes, dont 10 bataillons et un commando spécialisé des grottes. Côté ALN, quatre (4) compagnies, (Djurdjura, Maatkas, Ait Yahia Moussa et Lakhdharia), totalisant plus de 600 moudjahid et un groupe commando de la zone autonome de Tizi-Ouzou, composé de 25 hommes menés par Moh Djerdjjer Mitiche, étaient engagés dans le combat. Malgré cette inégalité des forces engagées sur le terrain, les moudjahidine ont écrit, avec leur résistance qui a dérouter l'ennemi et lui a infligé de lourdes pertes, l'une des plus belles pages de la guerre de libération nationale. Les pertes dans le camp de l'ennemi s'élevaient à plus de 400 soldats français et deux officiers, le capitaine Jean Graziani et le lieutenant Jean Chassin, tués.

APS

SECTEUR DE LA SANTÉ : ADRAR

FORMATION DE 600 SAGES-FEMMES POUR EXERCER DANS LES WILAYAS DU SUD

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a annoncé, jeudi à Alger, la formation de 600 sages-femmes qui seront affectées vers les wilayas du sud. Lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), présidée par le vice-président de l'APN, Messaoud Guesri, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, le ministre a précisé que "toutes les préoccupations des wilayas du sud, à l'instar de Bordj Badji Mokhtar, seront prises en charge et seront dotées des ressources humaines et matérielles nécessaires en ce qui concerne le secteur de la santé", relevant que "600 sages-femmes sont actuellement en formation au niveau de l'Institut de formation paramédicale d'Adrar en prévision de leur affectation vers les wilayas du Sud".

APS

SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE

LES AGRICULTEURS AFRICAINS

ET L'AGROECOLOGIE

se jouent en ce moment dans le monde agricole en Afrique subsaharienne. Une partie du monde rural à des intérêts, principalement étrangers, tend à imposer une agriculture technocratique au continent, lequel abrite 60 % des terres arables de la planète. Certains parlent d'un « agro-colonialisme » qui est une politique de soutien plus réaliste aux réalités du terrain.

C'est ainsi une campagne contre l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (anciennement sous son acronyme anglais AGRA pour Green Revolution in Africa), lancée en 2006 par la fondation Bill & Melinda Gates et la Fondation Rockefeller, l'AGRA mise sur l'adoption d'intrants de haute technologie pour « transformer » l'agriculture africaine. Elle appelle les bailleurs de fonds de plus en plus à la financer. Ces mécènes, dont les plus connus sont Bill & Melinda Gates, Rockefeller et l'Agence américaine pour le développement international (USAid), les coopérations française et britannique, « doivent cesser leurs schémas d'agriculture industrielle imposés aux communautés et agriculteurs africains ». Le secteur agricole occupe 60 % de la population du continent, la plupart des temps sous forme de petites exploitations familiales produisant des cultures vivrières mais ne contribue en moyenne que pour 10 % du PIB. Les paysans, déjà laminés par des politiques d'ajustement structurel néolibérales et des institutions financières internationales confrontés à de multiples obstacles (changement climatique, appauvrissement, concurrence de produits importés, accès au crédit, accaparement des terres à grande échelle, etc.

Les petits producteurs peinaient dans leurs pays. L'AGRA est rapidement devenue une agence à des moyens considérables : un milliard de dollars depuis 2006, dont les deux tiers fournis par la fondation Gates. Dès ses débuts, l'AGRA, qui ne compte pas d'agriculteurs dans son conseil d'administration, n'a pas répondu à nos questions, ses solutions permettraient de réduire au moins de quinze ans les rendements et les revenus de 30 millions de petits producteurs, et de réduire la faim dans les pays qu'elle cible. Dans plus de 20 pays africains sont en train d'être introduits les OGM comme option pour nourrir les populations et de privatiser les terres. Un énorme budget a servi à favoriser l'adoption de semences commerciales et d'engrais pétrochimiques et de pesticides. Les gouvernements africains ont déboursé des sommes très importantes pour acheter ces intrants. Dans son rapport de 2020, l'AGRA explique par exemple que les Tanzaniens qu'elle a soutenus ont enregistré des gains spectaculaires dans la production de haricots et de riz » et que les agriculteurs ghanéens ont constaté « des augmentations dans le soja et le manioc ». Mais les calculs d'un groupe d'organisations africaines et européennes, les rendements des cultures de base n'ont augmenté que de 18 % au cours des douze dernières années dans les pays où l'AGRA intervient. Pire, la situation s'est aggravée (+30 %). Des données internes de l'AGRA, obtenues par l'AFP et l'agence américaine sur la liberté d'information, confirment ces données.

FINANCE ET ENDETTEMENT

Le soutien de l'AGRA, qui impose des monocultures, notamment de maïs, au détriment de cultures locales telles que le sorgho et le mil, est contesté et résistants au climat, s'avère



également coûteuse et comporte des risques d'endettement pour les producteurs en cas de mauvaise récolte. Selon l'une de ses évaluations, des agriculteurs ghanéens dépensent plus de 80 % du revenu de leur récolte pour payer les fournisseurs de semences et d'engrais, même lorsqu'ils ont de bons rendements. La stratégie de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique augmente la dépendance des paysans vis-à-vis des entreprises et des chaînes d'approvisionnement en intrants, tout en nuisant à l'environnement, et empêche une vraie transformation du système agricole actuel, dénonce l'AFSA. Les organisations qui suivent de près l'AGRA craignent par ailleurs qu'elle joue de son influence pour répandre l'utilisation de semences OGM en Afrique, alors qu'elle a déjà œuvré dans certains pays pour faire adopter des lois sur les semences favorables à l'industrie. L'AGRA s'en défend et se contente pour l'instant de mettre en avant des semences hybrides, développées par les sélectionneurs, que les agriculteurs doivent acheter chaque année. « Mais l'intérêt de la fondation Gates pour les OGM est connu et des opérations de lobbying de la part des industriels sont manifestement en cours. On peut le voir au niveau de l'Union africaine, qui a lancé un processus visant à harmoniser les cadres réglementaires de l'utilisation des semences et biotechnologies et qui semble vouloir s'aligner sur les intérêts de l'agro-business », souligne la même source. Les producteurs africains savent précisément ce dont ils ont besoin : un soutien pour « des solutions ancrées dans les territoires qui intègrent et renforcent les droits des petits producteurs ». Selon la même source, « on s'aperçoit que, en termes de politiques agricoles, l'impact le plus profond et à long terme des initiatives des bailleurs et fondations comme l'AGRA est la transformation de nos cadres politiques et législatifs, constate, depuis la Côte d'Ivoire, Ange-David Baïmey, de l'organisation internationale GRAIN. De plus en plus de pays africains sont en train d'avaloir les OGM comme option pour nourrir [leurs] populations et de privatiser les semences, comme au Nigeria et au Ghana, pour le bénéfice des entreprises multinationales. » Les organisations paysannes africaines et leurs alliés ne sont pas opposés à l'idée d'améliorer les performances du secteur agricole, à condition que les investissements soient le résultat d'une démarche démocratique et sensible aux aspirations des paysans. Les producteurs africains savent précisément

ce dont ils ont besoin : un soutien pour « des solutions ancrées dans les territoires, qui intègrent et renforcent les droits des petits producteurs » ; un appui pour améliorer les semences locales et adopter des pratiques durables, à faibles intrants, en utilisant les ressources également locales, etc. Leurs organisations militent pour la souveraineté alimentaire et l'agroécologie, laquelle apparaît, selon de plus en plus d'études, comme la meilleure solution pour résoudre les crises, alimentaire et climatique, qui frappent plusieurs pays du continent. « Des politiques agricoles non libérales et en dehors des prescriptions de l'Organisation mondiale du commerce et de la Banque mondiale seraient déjà suffisantes pour que les systèmes alimentaires africains se portent mieux, s'autonomisent et nourrissent l'Afrique », souligne Ange-David Baïmey. L'AFSA, qui ne désespère pas de faire évoluer le rapport de force, attend maintenant des réponses à sa dernière lettre envoyée aux bailleurs de fonds de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique. La fondation Gates, qui dit vouloir « aider les petits exploitants agricoles à gagner un revenu pour leurs familles et à fournir aux consommateurs des aliments nutritifs et abordables », reste sur sa position. Interrogée par Mediapart, elle a répondu : « Nous soutenons des organisations comme l'AGRA parce qu'elles s'associent aux pays pour les aider à mettre en œuvre les priorités et les politiques contenues dans leurs stratégies nationales de développement agricole. Nous soutenons également les efforts déployés par l'AGRA pour suivre en permanence les progrès réalisés et collecter des données afin de savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. »

MISER SUR LES PETITS PAYSANS

Selon le site du réseau international (RI), « les leaders de principaux groupes d'agriculteurs connus sur le continent africain viennent de monter au créneau prônant ardemment la promotion de petits exploitants agricoles qui sont marginalisés par les acteurs de l'agriculture industrielle. Par ricochet, ils s'insurgent contre cette agriculture industrielle qui influence les politiques agricoles ainsi que les systèmes alimentaires dans plusieurs pays d'Afrique ». Ces leaders se sont ainsi exprimés en 2023 lors d'une conférence de presse virtuelle organisée par l'AFSA et ses alliés. AFSA est une large alliance de différents acteurs de la société civile qui font partie de la lutte pour la souveraineté alimentaire et l'agro-écologie sur

le continent. Parmi ces leaders figurent non seulement ceux de l'AFSA, mais également ceux d'autres structures comme l'Alliance zambienne pour l'agro-écologie et la biodiversité (ZAAB) dont le siège social est en Zambie ; l'Institut de recherche et de promotion des alternatives en développement (IRPAB) basé au Mali ; Southern African Faith Communities' Environment Institute (SAFCEI) basé en Afrique du Sud etc. La conférence de presse virtuelle a gravité autour d'un thème bien libellé à savoir « pas de décision nous concernant sans nous : les principaux groupes d'agriculteurs africains contestent la domination des entreprises au Sommet de l'Agra ». Les leaders notent que les petits exploitants agricoles, depuis des années, jouent un grand rôle dans le système alimentaire africain. « La contribution de petits exploitants agricoles dans le système alimentaire est essentielle », a déclaré Anne Maina de l'AFSA Kenya tout en regrettant le fait que ces petits exploitants ont de moins en moins accès à leurs terres à cause des entreprises qui évoluent dans l'agriculture industrielle. Afin de s'insurger contre cette agriculture industrielle, Maina a demandé aux bailleurs de fonds d'Agra (anciennement appelé Alliance pour une révolution verte en Afrique) et qui travaille avec les acteurs de l'agriculture industrielle d'arrêter leurs financements. Même son de cloche du côté de Gabriel Manyangadze de SAFCEI. Tout en reconnaissant le rôle important que jouent les petits paysans dans la sécurité alimentaire, il a regretté la réalité selon laquelle les intrants qu'achètent les petits exploitants agricoles coûtent chers. « Que va-t-il se passer lorsque les entreprises précitées vont se retirer ? », s'est-il interrogé. Il a indiqué que les systèmes alimentaires sont verrouillés sur le continent. Les leaders paysans susmentionnés ont affirmé avoir constaté un échec persistant des programmes de la Révolution verte à réduire la pauvreté ; un échec à augmenter la productivité ; un échec à promouvoir l'adaptation au climat ; un échec à nourrir l'Afrique de manière adéquate... D'où la nécessité de promouvoir et d'accompagner les petits exploitants agricoles africains. Selon les experts, « il est donc temps pour l'Afrique de mener la transition vers l'agro-écologie en tant que système agricole le plus viable pour s'adapter au changement climatique, éliminer la faim, restaurer la biodiversité, améliorer la santé publique et apporter la justice sociale aux citoyens africains ».

Par Amel B. et Agences

STARLINK

UN CHANGEMENT DE DONNE POUR LA CONNECTIVITÉ INTERNET EN TUNISIE ?

La Tunisie est confrontée depuis des années à une connectivité internet qui n'est pas toujours satisfaisante, indique le site dédié Any Uak Media, qui ajoute que, toutefois, la situation est sur le point de changer avec l'introduction de Starlink, un service internet par satellite fourni par SpaceX. Starlink change la donne en matière de connectivité internet en Tunisie, car il promet de fournir un accès internet à haut débit même dans les zones les plus reculées du pays. Le service est fourni par une constellation de satellites en orbite basse, qui sont placés plus près de la surface de la terre que les satellites géostationnaires traditionnels. Cela signifie que la latence, ou le retard, des signaux Internet est considérablement réduite, ce qui se traduit par des débits internet plus rapides. Le gouvernement tunisien a reconnu l'importance d'améliorer la connectivité internet du pays et a cherché activement des solutions pour résoudre ce problème. Il a déjà pris des mesures pour moderniser l'infrastructure internet du pays, notamment en déployant des câbles à fibre optique et en mettant en place un réseau national à large bande. Toutefois, ces efforts ont été lents et n'ont pas permis d'atteindre toutes les régions du pays, fait remarquer la même source. Le service internet par satellite de Starlink devrait donner un coup de fouet à la connectivité internet de la Tunisie, qui en a bien besoin, assure-t-elle. Le service est actuellement en phase de test bêta et les premiers rapports suggèrent qu'il tient ses promesses en matière d'internet à haut débit. Le service est également relativement abordable, avec des frais d'équipement uniques et un abonnement mensuel. L'un des principaux avantages de Starlink est sa capacité à fournir une connectivité internet aux zones reculées qui sont actuellement mal desservies ou non desservies par les fournisseurs d'accès Internet traditionnels. Ceci est particulièrement important en Tunisie, où de nombreuses zones rurales ont un accès limité à l'Internet. Le service Internet par satellite de Starlink peut contribuer à combler cette fracture numérique et à offrir des chances égales à tous les Tunisiens. Le service de Starlink devrait également profiter aux entreprises tunisiennes, en particulier celles des secteurs de la technologie et du commerce électronique. L'internet à haut débit est essentiel pour que ces entreprises puissent fonctionner efficacement et être compétitives sur le marché mondial. Grâce au service Internet par satellite de Starlink, les entreprises tunisiennes peuvent accéder à l'Internet à haut débit indépendamment de leur localisation, ce qui leur donne un avantage concurrentiel. Cependant, l'impact du service Internet par satellite de Starlink sur l'infrastructure Internet existante de la Tunisie suscite également des inquiétudes. Certains experts craignent que le service n'entraîne une concentration du trafic Internet sur le réseau satellitaire, ce qui pourrait surcharger l'infrastructure internet existante du pays. Il pourrait en résulter une surcharge de l'infrastructure internet existante du pays. Cela pourrait se traduire par des vitesses d'Internet plus lentes pour ceux qui n'utilisent pas le service de Starlink. Malgré ces inquiétudes, le service Internet par satellite de Starlink est une solution prometteuse aux problèmes de connectivité Internet de la Tunisie. Le service a le potentiel de révolutionner l'infrastructure Internet du pays et d'offrir des opportunités égales à tous les Tunisiens. Au fur et à mesure que le service se développera, il sera intéressant de voir comment il influencera l'économie et la société tunisiennes dans leur ensemble. Il est utile de rappeler que Starlink est un fournisseur d'accès à Internet par satellite de la société SpaceX qui s'appuie sur une constellation de satellites de télécommunications placés sur une orbite terrestre basse. Starlink est le premier fournisseur d'internet par satellite à choisir cette orbite plutôt que l'orbite géostationnaire, car elle permet de diminuer la latence (le temps de réponse) en la faisant passer de 600 ms à environ 20 ms. La constellation est en cours de déploiement depuis 2019 et repose sur environ 4 700 satellites opérationnels mi-décembre 2023. Fin 2023, Starlink compte environ deux millions de clients dans une cinquantaine de pays, dont la France, qui ont autorisé la société à utiliser les fréquences nécessaires au système.

In African Manager

SÉNÉGAL

Mémorial de Gorée : Macky Sall lance les travaux et concrétise un grand projet en gestation depuis 30 ans

La construction du Mémorial de Gorée est un vieux projet, destiné à servir de repère à toute la diaspora, ce Mémorial entre en droite ligne de la politique culturelle du Sénégal d'ouverture à la diaspora, initiée par le Président Senghor depuis le festival mondial des arts nègres.



C'est officiel ! Le projet de construction du Mémorial de Gorée, en gestation depuis 30 ans, a finalement vu le jour. Le président de la République, Macky Sall, a procédé, ce samedi 6 janvier 2024, au lancement des travaux. La cérémonie officielle de pose de première pierre s'est tenue sur le site du projet, à la corniche ouest de Dakar, en présence du ministre Alioune Ndoye, maire de la commune de Dakar-Plateau, du ministre de la Culture et du Patrimoine historique, Pr Aliou Sow ; du Directeur général de l'APIX-SA, Dr Abdoulaye Baldé ; du commissaire de la fondation du Mémorial de Gorée, Amadou Lamine Sall ; de la représentante de la Diaspora, Mme Colette Césaire, entre autres. La construction du Mémorial de Gorée est un vieux projet qui a traversé les régimes des Présidents Abdou Diouf et Abdoulaye Wade. Destiné à servir de repère à toute la diaspora, ce Mémorial entre en droite ligne de la politique culturelle du Sénégal d'ouverture à la diaspora, initiée par le Président Senghor depuis le festival mondial des arts nègres. Conçu par les intellectuels, hommes et femmes de culture de la diaspora, et formulé à l'occasion d'une réunion des chefs d'Etats de l'Oua à Addis-Abeba et soutenu par l'Unesco, ce grand projet contre l'oubli et au nom de la mémoire est un ouvrage de 108 mètres de hauteur et 73 mètres de largeur,

avec une terrasse panoramique de 5200 mètres carrés et 2 ascenseurs panoramiques d'une capacité de 23 personnes chacun. Ici, il est prévu une salle de cinéma et d'exposition de 448 mètres carrés et une capacité 374 places assises ; une piazza de 5200 mètres carrés pour des événements extérieurs d'une capacité de 1500 personnes ; un souk de 813 mètres carrés (32 boutiques de 5 mètres carrés) ; un jardin des peuples noirs de 5918 mètres carrés ; un parking bus de 2740 mètres carrés avec une capacité de 35 places ; un mémorial des enfants de 236 mètres carrés ; un caféteria de 195 mètres carrés ; un passage souterrain pour piétons ; un aménagement routier et parking véhicules de 1935 mètres carrés, entre autres. « Il a pour vocation d'être un lieu de rappel de notre histoire pour que l'horreur du passé ne se répète plus jamais » Il s'agit donc d'une vieille idée de militants et intellectuels panafricainistes qui a tardé à être conceptualisée. Le projet de Mémorial de Gorée est une œuvre dont la réalisation est de la responsabilité de l'humanité entière. Ainsi, le Sénégal, par la volonté du chef de l'Etat, le Président Macky Sall, a décidé de le réaliser avec tous ses amis. Sa réalisation contribuera à « boucler le triangle des lieux de mémoire » liés à la traite transatlantique, après l'African Burial ground, l'Arche du retour à New-York et le Mémorial ACTe à Pointe-à-Pitre.

Selon le président de la République, le Mémorial de Gorée a pour vocation d'être un lieu de rappel de notre histoire pour que l'horreur du passé ne se répète plus jamais. « En posant ici, face aux berges de l'Atlantique, ce samedi 06 janvier 2024, la 1ère pierre du projet du Mémorial de Gorée, j'accomplis, au nom du peuple sénégalais, de l'Afrique et des diasporas, un acte d'exercice mémoriel et de réconciliation des peuples », a-t-il souligné. Il ajoute : « Le Mémorial de Gorée a pour vocation d'être un lieu de rappel de notre histoire pour que l'horreur du passé ne se répète plus jamais. Comme un miroir incassable, il sera le reflet et le témoin vivant de la mémoire collective de la nation, de l'Afrique et de ses diasporas. Plus qu'une structure physique, il sera un livre d'histoire ouvert au monde pour témoigner du passé. Il dira qu'à quelques encablures d'ici, l'innommable s'est produit ; des hommes, des femmes et des enfants de tous âges ont été rassemblés, enchaînés, torturés, transportés par millions et réduits sans pitié à l'esclavage, génération après génération. Il racontera l'histoire héroïque d'hommes et de femmes qui, par milliers, ont résisté au prix de leur vie, préférant la mort à l'asservissement. Il fera le récit horrible de corps entassés au fond des cales, puis jetés dans les profondeurs lugubres de l'Atlantique. Il dira enfin : Plus jamais ça !

». Témoin du passé, le Président Sall renseigne que le Mémorial de Gorée sera aussi un foyer ardent de culture et de fraternité humaine ; un carrefour d'échanges et de rencontres, où l'on se rassemble pour se souvenir, créer et célébrer l'entente cordiale entre les peuples. « Ce Mémorial tant de fois rêvé, dont le projet remonte à plus de 30 ans, se dressera bientôt majestueusement ici, sur 35.000 m², avec sa Tour en acier de 108 mètres de haut. Il comprendra, entre autres commodités : une zone commerciale dédiée à l'artisanat local ; un espace d'exposition ; une salle de réception et une autre polyvalente, réservée au cinéma, et à des conférences et spectacles ; des ateliers mémoriels ; un centre d'études sur la traite des êtres humains et une librairie. », a-t-il fait savoir. Avant d'engager les services de l'Etat concernés à « travailler ensemble, et en collaboration avec les partenaires, pour la bonne exécution » du projet dans les délais convenus.

A rappeler que la maquette du projet a été réalisée par l'architecte Di Blasio, sélectionné à l'issue d'un concours international organisé de concert avec l'Unesco. Les entreprises SUMMA et CSE sont chargées de réaliser les travaux pour une durée de 22 mois, sous le maître d'ouvrage de APIX-SA. Mais le Président souhaite qu'ils soient bouclés en 20 mois.

In Seneweb.com

FOOT/CAN-2023 :

Le reflet d'une longue évolution du football africain

La CAN a été lancée en 1957 au Soudan. Depuis, le nombre d'équipes participantes a augmenté. La première participation de l'Algérie à la phase finale de la coupe d'Afrique remonte à 1968 en Ethiopie. Elle a participé 20 fois à la phase finale et fait partie des dix pays africains qui ont remporté au moins deux fois la Coupe d'Afrique. L'Afrique a pu imposer les équipes multiraciales au moment où sévissait en Afrique du Sud l'apartheid.



La Coupe d'Afrique des Nations qui se déroulera en Côte d'Ivoire du 13 janvier au 11 février 2024, a été officiellement lancée en 1957 au Soudan, pour se retrouver 67 ans après au pays de Didier Drogba et de Yaya Touré, avec 24 pays dont l'Algérie qui prendra part pour la 20e fois de son histoire à la plus importante compétition continentale entre nations, relève l'APS. L'idée de mettre sur pied cette manifestation sportive africaine remonte à 1956 au moment où la majorité des pays africains étaient sous domination coloniale et où le processus de l'unification des africains germait dans l'esprit des combattants du continent. Avant la création de la Confédération africaine de football, le "Panafrikanisme" s'exprimait de plusieurs manières dans de nombreuses conférences et manifestations sportives qui ont mené à la création de l'organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963. Les responsables de l'époque voyaient dans le sport, une expression d'accélération du processus de libération du continent africain et un élément important dans la concrétisa-

tion de ce grand défi. C'est dans un salon de l'hôtel "Avenida" dans la capitale portugaise, Lisbonne, où se tenait le congrès de la Fédération internationale de football (Fifa) que sept sportifs africains décidèrent de mettre sur pied une Coupe d'Afrique des Nations. Il s'agit des Egyptiens Abdelaziz Abdallah Salim, Mohamed Latif, Youssef Mohamed, des Soudanais Abdelhalim Mohamed Abdel-Rahim Shaddad, Mohamed Badaoui et du Sud-Africain M.F. W. Fell. C'est ainsi que la capitale soudanaise accueille le 8 février 1957 les délégués de la première assemblée constituante de la Confédération africaine de football (CAF) qui ont voté les statuts de la nouvelle confédération et les règlements de la compétition dénommée "Coupe d'Afrique". L'Egyptien Abdelaziz Abdallah Salim est alors élu, premier président de la CAF. Le 10 février 1957, le stade municipal de Khartoum, abrite la 1ère édition de la Coupe d'Afrique des Nations qui regroupa trois pays: l'Egypte, le Soudan et l'Ethiopie. La première demi-finale qui a opposé l'Egypte au Soudan, sous la direction de l'arbitre éthiopien M. Gadeyou,

s'est soldée par la victoire de l'Egypte (2-1), sur une réalisation de Rafaat sur penalty et Al-Diba contre le but de Manzul pour le Soudan. L'autre demi-finale entre l'Ethiopie et l'Afrique du Sud a vu le retrait des Sud-Africains, incapables d'aligner une formation multiraciale comme l'exigeaient les règlements de la CAF. Après ce retrait, Egyptiens et Soudanais proposent d'organiser un tournoi triangulaire mais les Egyptiens estiment qu'il n'y a pas lieu de revenir sur le tirage au sort. L'Ethiopie rencontre donc l'Egypte pour le compte de la première finale de la CAN que les Egyptiens remportent facilement (4-0). Le premier trophée africain portant le nom de "Abdelaziz Abdallah" (1er président de la CAF) a été remporté définitivement par le Ghana lors de 11e édition de 1978. Les "Blacks Stars" du Ghana venaient alors d'être sacrés champions d'Afrique pour la 3e fois. Le trophée africain change de nom pour être baptisé trophée de l'Unité africaine depuis l'édition suivante qui s'est tenue au Nigeria en 1980. Depuis, le football africain n'a cessé de progresser et prendre

son élan avant d'assurer sa place au niveau international. C'est ainsi que nombre de pays africains devant participer à la phase finale de la Coupe du monde est passée de trois à cinq représentants depuis le Mondial des Etats-Unis en 1994. Depuis, le tournoi africain s'est beaucoup développé, rendant nécessaire la tenue des qualifications qui a atteint le nombre record de 54 pays dont 24 seulement seront présents à la fête ivoirienne. Le nombre de pays participants a atteint 16 en 1998, comme en 1996, mais le Nigeria s'est retiré, réduisant le plateau à 15. Le même scénario s'est reproduit en 2010 avec le retrait du Togo, victime d'un attentat à Cabinda en Angola. Ce format de 16 pays en phases finales, a été adopté jusqu'en 2019, pour passer à 24 pays depuis l'édition d'Egypte (2019) pour se poursuivre en (2021/reportée en 2022) au Cameroun puis Côte d'Ivoire (2023/reportée en 2024).. Trois trophées ont été décernés au cours de l'histoire de la prestigieuse compétition continentale. Le Ghana et le Cameroun ont conservé les deux premières versions après que chaque pays

eut remporté le trophée à 3 reprises. Le trophée actuel a été décerné pour la 1re fois en 2002, avant que l'Egypte (recordman de victoires avec 7 sacres) ne l'emporte après ses victoires en (2006, 2008 et 2010). Le déroulement du tournoi continental a été modifié en 2013, pour passer des années paires à des années impaires afin de ne pas interférer avec la Coupe du Monde programmée durant les années paires. Les éditions de 1957, 1959 (remportées par l'Egypte), réunissaient 3 pays seulement avant de passer à (4) en 1962, puis à six pays en 1963 et 1965 (double victoire du Ghana). C'est à partir de l'édition-1968 en Ethiopie, que la CAN, prend son rythme bi-annuel jusqu'en 1992, alors que le nombre de pays qualifiés en phase finale monte à huit (8), issus des qualifications. Lors de cette édition éthiopienne, l'Algérie était présente pour la 1re fois de son histoire, au cours de laquelle, le regretté, Hacène Lalmas avait inscrit 4 buts dont un triplé au cours d'un match contre l'Ouganda (4-1). Au chapitre de l'organisation de la compétition, c'est l'Egypte qui prend la 1re place avec 5 éditions, devant le Ghana (4) et l'Ethiopie (3) alors que le Soudan, le Cameroun, le Gabon, la Côte d'Ivoire, la Tunisie, l'Algérie et l'Afrique du Sud en comptent (2). Au total 15 pays ont goûté la joie de la victoire finale. L'Egypte détient également le record de participations en phases finales avec (26 présences), devant respectivement la Côte d'Ivoire (25), le Ghana (24), la Tunisie (21). Suivent quatre pays avec 20 participations. Il s'agit de l'Algérie, du Nigeria de la RD Congo et le Cameroun. C'est la Gambie qui compte le moins de présence en phase finale (2). C'est encore l'Egypte qui possède le record des finales (10) sanctionnées par 7 victoires, devant le Ghana (9: 4 v - 5d), le Nigeria (7: 3 v - 4 d) et le Cameroun (7: 5 v - 2 d).

R.R.

EN : PRÉPARATION AU TOGO

7^e séance d'entraînement avec un effectif au grand complet

La sélection algérienne de football a effectué dimanche sa septième séance d'entraînement en présence de tous les joueurs, en vue du second match amical face au Burundi, prévu mardi (15h00) au stade de Kégué à Lomé au Togo, dans le cadre de son stage de préparation à la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2023 (reportée à 2024) en Côte d'Ivoire (13 janvier-11 février), indique la Fédération algérienne de football (FAF). Autre nouveauté, c'est la présence, pour la première fois sur la pelouse du stade de Kégué, de l'effectif au grand complet avec le retour du gardien Raïs M'Bolhi et l'intégration de son compère Moustapha Zeghba, arrivé la veille après avoir été rappelé par le sélectionneur national Djamel Belmadi. Les 26 joueurs se sont réunis dans le rond central pour une petite causerie avant d'entamer le travail avec quelques exercices d'échauffement, des toros et des ateliers techniques. A chaque halte, le staff invite les joueurs à se désaltérer en raison d'un

thermomètre et une humidité un peu plus élevés que d'habitude. La suite de l'entraînement a été consacrée au volet tactique avec une série d'oppositions sur des espaces différents puis une mise en place en prévision du second match amical contre le Burundi ce mardi à 15h00

au stade de Kégué. D'ailleurs, les coéquipiers d'Adam Ounas ont quitté le terrain vers 18h15, pour laisser la place à la sélection Burundaise afin d'effectuer sa séance d'entraînement. Les Verts s'entraîneront pour la dernière fois ce lundi 8 janvier, toujours dans la même enceinte,

et à 15h00, soit à l'heure de la rencontre de mardi. Une façon qui leur permettra de s'adapter davantage aux conditions qu'ils retrouveront certainement lors de leur deuxième match de la CAN face au Burkina Faso à Bouaké le 20 de ce mois.

APS

LIGUE 1 MOBILIS/ESS-CRB :

UN CHOC À "SIX POINTS" À SÉTIF

Le stade du 8 mai 1945 de Sétif, vibrera ce mardi (18h00) avec le match en retard de la 7e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football qui mettra aux prises deux grands noms du football algérien, l'ES Sétif et le CR Belouizdad. L'ES Sétif (2e - 20 pts), drivée par le coach français, Frank Dumas, s'est retrouvé dauphin du leader le MC Alger à la faveur d'une belle série de résultats, dont le dernier en date, la victoire à Magra aux dépens du NCM (1-0), grâce au buteur de

l'équipe, Lahmeri Aymen. Les "Noir et Blanc" veulent continuer sur leur lancée devant un public tout acquis à leur cause, afin de réduire leur retard sur l'actuel leader à six points ; Toutefois, l'adversaire du jour, le quadruple tenant du titre, le CRB (7e - 16 pts) qui compte quatre matchs en retard, en raison de son engagement en Ligue des champions africaine, n'a pas dit son dernier mot pour un cinquième sacre de rang. Les hommes du Brésilien Paqueta Marcos, exemptés

lors de la 12e journée, face au MC El-Bayadh, victime d'un accident de la route, comptent revenir avec les trois points du match en misant essentiellement sur leur buteur attiré Wamba, auteur d'un doublé lors du succès face au CS Constantine (2-1). Une victoire des "Rouge et Blanc" à Sétif, les relancerait dans la course au titre, et surtout préparer idéalement leur prochain derby algérois prévu dimanche prochain face au MC Alger.

APS

CERTAINEMENT LE POÈTE LE PLUS IMPORTANT QUE LA TERRE AIT JAMAIS PORTE

Abou Tayyeb al-Moutanabbi, le verbe et l'épée

Avant de mourir le grand poète Nizar Kabbani disait : « S'il fallait choisir un seul poète et le mettre dans une balance puis mettre tous les poètes du monde dans une autre, je mettrais Al Moutannabi, et sa balance sera la plus lourde ».

Voilà, et c'est dit de la bouche d'un immense poète moderne. Al Moutanabbi ne fut pas uniquement poète et courtisan des rois et des princes, il fut aussi un guerrier, un aventurier, un philosophe, un révolutionnaire et un mystique qui reste encore à découvrir.

On peut dire de la poésie arabe classique qu'elle a cessé d'évoluer dès le III^e siècle de l'Hégire (IX^e siècle de l'ère chrétienne). Les grands monuments de la production archaïque, notamment les mu'allaqāt, ont imposé des normes qui seront, dans l'ensemble, respectées pendant plus d'un millénaire.

Recensés, mis par écrit et souvent retouchés par les érudits du II^e siècle, ils sont le fondement d'une poétique qui caractérise fortement la culture arabe. Les œuvres de grands créateurs du II^e siècle tels que Baššār b. Burd, al-'Abbās b. al-Aḥnaf, Abū Nuwās ouvrent à la création des voies nouvelles. Ils adoptent un langage et une écriture propres à traduire le lyrisme d'une sensibilité moderne. Leur tentative n'échoue pas : elle ne trouve pas de successeurs qui tirent les leçons de leur expérience. Leurs audaces et leur originalité vont se diluer dans les formes de poésie légère, élégante et raffinée, mais sans génie ni vigueur, que pratiquent d'aimables paroliers de salon. Par contre, la poésie d'apparat, composée de panégyriques, de thèses, de satires, etc., fait définitivement triompher un art classique mis au point par des hommes comme Abū Tammām, al-Buḥturī ou Ibn ar-Rūmī.

Au IV^e siècle, al-Mutanabbī recueille leur héritage et les rejoint dans la gloire. Sa personnalité, son réel talent, sa maîtrise souveraine de la langue ont fait qu'il a toujours été considéré comme l'un des plus grands poètes des lettres arabes et très certainement comme le plus majestueux d'entre eux.

Abū ṭ-Tayyib Aḥmad b. al-Ḥusayn al-Ġu'fī, dit al-Mutanabbī, ou l'« homme qui se prétend prophète », est né à Kūfa en 303/915, dans une famille très humble, originaire de l'Arabie du Sud. Le principal événement de sa jeunesse est la mise à sac de sa ville natale, en 312 puis en 316, par l'insurrection qarmate.

Aussi al-Mutanabbī va-t-il se libérer de dogmes « qu'il considère comme des instruments spirituels d'oppression ». Après un court séjour à Baġdād, il gagne la Syrie, reçoit l'appui d'une tribu bédouine, les Bani Kalb, et se lance dans l'action insurrectionnelle. Ses mobiles et ses buts ne sont d'ailleurs pas très clairs, et il faut manier avec



précaution les données concernant son activité. Après quelques succès, il est fait prisonnier à Ḥimṣ en 322/933, emprisonné durant deux ans, puis libéré après avoir fait amende honorable. Il n'a encore que vingt et un ans. Il va se consacrer dès lors au métier de poète et mener une carrière de panégyriste que son caractère abrupt et son orgueil démesuré rendront difficile. Il s'attache ainsi au gouverneur de la Damascène, l'émir Badr al-Ḥarṣānī, en 328 ; connaît sa plus grande gloire en devenant le poète officiel du prince des Ḥamdānides d'Alep, Sayf ad-Dawla, jusqu'en

346/957 ; séjourne en Égypte sans se faire à la protection du régent iḥṣidite Kāfūr ; revient à Bagdad en 350, mais subit l'hostilité des milieux littéraires de la cour ; se rend enfin en 354/965 chez le sultan des Buyides 'Adūd ad-Dawla, et c'est en revenant de Širāz qu'il se heurte à des hostilités politiques et littéraires.

Sa mort survient alors qu'un complot est mis sur pied contre lui. Il brave le péril et combat seul contre une meute de brigands jusqu'à la mort. Sa renommée vient de la sagesse de ses sentences jamais égalées, toujours reprises, à ce jour :

EXTRAITS ET CITATIONS

-Si tu vois les dents du lion surgir ; ne crois pas que le lion te sourit.

-Je suis celui dont l'aveugle voit la littérature, et celui dont les mots ont fait ouïr le sourd.

-C'est en rapport à la grandeur des gens déterminés qu'arrivent les déterminations ; et vient par la noblesse des gens généreux leur générosité.

-La gloire est pour l'épée ; non pas pour la plume.

-La mort est inéluctable et les âmes précieuses ; stupide est celui qui croit précieux ce qu'il possède.

-

L'homme espère et la vie est appétissante ; la vieillesse est plus digne que la jeunesse frivole.

-Oh fête avec quel état tu reviens ? Apportes-tu du nouveau ou bien c'est encore le même refrain !

-Aux yeux des petits, les petites choses sont immenses ! ; Pour les grandes âmes, les grandes choses sont si petites !

Puisse ces bribes vous inciter à aller ouvrir son immense « diwan » dans lequel les esprits souverains trouveront sagesse, stratégie et sens de la vie.

I.Med Amine

CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES PRÉHISTORIQUES, ANTHROPOLOGIQUES ET HISTORIQUES

L'identité se définit par les héritages culturels

Les héritages culturels immatériels qui s'expriment dans les comportements d'une société traduisent l'identité de cette dernière, a souligné, lundi à Tizi-Ouzou, le directeur du Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (CNRPAH), le professeur Slimane Hachi.

Pr. Hachi qui a animé une conférence débat, dans le cadre de la célébration de l'avènement du Nouvel An amazigh Yennayer (12 janvier) a souligné qu'"au-delà de la langue qu'on parle, c'est l'expression de nos héritages culturels qui définissent notre identité".

Ces héritages culturels, tels que les savoir-faire anciens (agricoles, artisanaux), l'art culinaire (principalement des plats à base de blé), l'habit traditionnel, les fêtes et célébrations (Yennayer, Ahelil, Sbiba) "définissent que nous sommes une société agraire", a expliqué le conférencier devant un parterre d'universitaires, de chercheurs, d'élus locaux, et d'étudiants, principalement.

La protection de ce patrimoine immatériel est "importante" pour préserver l'identité nationale, affirme M. Hachi qui a rappelé le travail du CNRPAH pour l'inscription des héritages culturels sur la liste du patrimoine

culturel immatériel de l'UNESCO. Lire aussi: L'Algérie accorde un intérêt particulier à la préservation de son patrimoine immatériel

Il a relevé que ce travail a abouti à l'inscription sur la liste de l'UNESCO de plusieurs éléments du patrimoine immatériel, dont l'Ahelil du Gourara, la Chedda (costume nuptial de Tlemcen) et l'Imzad. Des dossiers de demande d'inscription du "Teqtar", processus de distillation de la rose et de la fleur d'oranger, et du bijou en argent d'Ath Yenni, sont en cours d'élaboration, a-t-il rappelé.

I.Med/agence presse

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MSILA
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
N.I.F N°00132819020255

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°: /2023

Conformément à l'article 39 de la loi N 23-12 du 05 /08/2023 fixant les règles générales du marché public et l'article 44 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public portant; La Direction des Equipements Publics DE LA WILAYA DE MSILA lance un Avis d'Appel d'offre national ouvert pour ;
PROJET : REALISATION ET EQUIPEMENT D'UNE ECOLE CORANIQUE A MAADID, WILAYA DE MSILA.

Partie fixe :

- Ecole

Partie conditionnel :

- Mur de clôture + aménagement extérieur

Conformément à l'article 39 de la loi N 23-12 du 05 /08/2023 fixant les règles générales du marché public et l'article 44 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

Toutes les entreprises possédant une Certificat de qualification et de classification en Bâtiment (activité principale) catégorie 03 et plus et ayant une moyenne de chiffre d'affaire le meilleur des trois dernières années sur cinq ans au moins de 10.000.000,00 DA.

Tous les soumissionnaires intéressés par le présent appel d'offre peuvent retirer les cahiers des charges auprès de LA DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE MSILA, Rue cherid abdelhafid 29000 m'sila

Les offres déposées doivent être accompagnées des pièces précisées dans le cahier des charges et l'enveloppe extérieure portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°...../2023
PROJET : REALISATION ET EQUIPEMENT D'UNE ECOLE CORANIQUE A MAADID, WILAYA DE MSILA.

Partie fixe :

- Ecole

Partie conditionnel :

- Mur de clôture + aménagement extérieur

RUE CHERID ABDELHAFID ROUTE ICHEILIA MSILA

à ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature » ou « offre technique » ou « offre financière » Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme.

Dossier de candidature :

01 - une déclaration de candidature rempli, datée, signée et cachetée.

02 - une déclaration de probité rempli, datée, signée et cachetée.

03- Les statuts des soumissionnaires pour les personnes morales.

04- Les statuts des soumissionnaires pour les personnes physiques.

05 - Capacité Professionnelle:

- Certificat de qualification et de classification en Bâtiment (activité principale) catégorie 03 et plus .

Les bilans fiscaux de chiffre d'affaire le meilleur des trois dernières années sur les cinq ans dernières années valide par les services des impôts (copie).

2/ offre technique:

01- Déclaration à soumettre rempli, datée, signée et cachetée.

02- Planning d'exécution des travaux rempli, daté, signé et cacheté.

03- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique: un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé.

04- le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté » rempli et signé par soumissionnaire.

05- Liste détaillée des moyens matériels proposés (livre et meuble) destinée à la réalisation du projet signée par le soumissionnaire justifiée par une liste délivrée par un expert d'origine de cette grise de ces engins au nom du soumissionnaire ou de l'entreprise (copie) l'assurance au nom du candidat ou de la société.

06- Liste des moyens humains (liste d'affiliation à la CNAIS pour l'encadrement technique) accompagnée par les Certificats de diplômes (copie).

3/ offre Financier :

01- Lettre de soumission rempli, datée, signée et cachetée.

02- Bordereau des prix unitaires rempli, daté, signé et cacheté.

03- Devis quantitatif et estimatif. Rempli, daté, signé et cacheté.

Remarque : dans le cas où un candidat participe d'un cahier des charges non retenu auprès de LA DIRECTION ou non inscrit au registre retrait cahiers des charges son offre sera éliminer automatiquement.

Conformément à l'article 49 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisie, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Si les documents précités ne sont pas remis dans le délai requis ou s'il s'avère après leur remise qu'ils comportent des informations non conformes à celles figurant dans la déclaration de candidature, l'offre concernée est écartée, et le service contractant reprend le processus d'attribution du marché. Si après signature du marché, le service contractant découvre que des informations fournies par le titulaire du marché public sont erronées, il prononce la résiliation du marché aux torts exclusifs du titulaire contractant.

Le délai de préparation des offres est fixé à (15) jours à compter de la première parution de l'appel d'offre. La date limite de dépôt des offres est fixée pour le dernier jour du délai de préparation des offres jusqu'à 13h00min. Après la première date de parution de l'appel d'offre dans les quotidiens nationaux et B.M.O.P. Si le jour de dépôt des offres et l'ouverture des plis coïncide avec un jour de repos légal ou fin de semaine, la date de préparation des offres sera prolongé le jour suivant du travail.

Le délai de validité des offres est fixé à (05) mois à compter de la date de dépôt des offres. Tous les soumissionnaires sont invités d'insérer à l'ouverture publique des plis le dernier jour correspondant le dépôt des offres à partir de 14 h au siège de la direction des équipements publics de la wilaya de m'sila salle des réunions.

République Algérienne Démocratique Et Populaire
Ministère de la Santé
Direction de la Santé et de la Population de la Wilaya de Chlef
ETABLISSEMENT HOSPITALISE SPECIALISE PSYCHIATRIE TENES

Avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales

Conformément les articles 36-37-38-39de la loi 12-23du05 sout 2023 et l'article65 décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015Portant réglementation des marchés publics et délégation des services publics, l'Établissement Hospitalisé Spécialisé Psychiatrie Ténès lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour fourniture en produits alimentaires durant l'année 2024 selon les lots suivant :

Lot n°01 : viande rouge et poulet fraîche et crûs Lot n°02 : Poissons Frais Lot n°03 : Pain Et gâteaux

Lot n°04 : Légume Et Fruit Frais Lot n°05 : Alimentation Générale

-Cet avis s'adresse aux personnes qui ont exécutés des marchés ou contrats de fournitures similaires à l'objet du présent avis d'appel d'offres à des établissements publics pendant les cinq dernières années pour le lot n° 01 deux attestation dont le montant globale ≥ 5 000 000,00 pour le lot n° 02 deux attestation dont le montant global ≥ 500 000,00 le lot n°04 et 05 deux attestation dont le montant global≥ 2 000 000,00 qui peuvent participer en retirant le cahier des charges auprès de la direction de l'Établissement Hospitalisé Spécialisé Psychiatrie Ténès bureau des marchés publics contre paiement de mille (1.000,00 DA) dinars algériens auprès de la caisse des recettes de l'ETABLISSEMENT HOSPITALISE SPECIALISE PSYCHIATRIE TENES représentant les frais de tirage non remboursables.

- Ils peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots et déposer leurs offres dans un pli fermé et anonyme contenant à l'intérieur trois enveloppes fermées, l'une contenant le dossier de candidature, la deuxième contenant l'offre technique et la troisième l'offre financière. L'enveloppe extérieure se doit porter que la mention suivante :

1) Le dossier de candidature contient :

- ✓ Une déclaration de candidature dûment remplie, datée et signée selon le modèle ci-joint.
✓ Une déclaration de probité dûment remplie, datée et signée par le soumissionnaire, selon le modèle ci-joint.
✓ Les statuts pour les sociétés.
✓ Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
✓ Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant des sous-traitants :

- > Capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification, registre commerce électronique, agrément et certificat de qualité.
> Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.
> Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles.

2) L'offre technique:

- ✓ Une Déclaration à soumettre dûment cachetée, remplie et signée selon le modèle ci-joint.
✓ Mémoire technique justificatif dûment cachetée, remplie et signée selon le modèle ci-joint.
✓ Le présent cahier des charges portant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté ».

3) L'offre financière

- ✓ Lettre de soumission selon le modèle ci-joint dûment remplie et signée et cachetée.
✓ Bordereau des prix unitaires dûment rempli, signé et cacheté.
✓ Détail quantitatif et estimatif dûment rempli, signé et cacheté.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont à insérer dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas .ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetées et anonyme, comportant la mention :

« A ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture et évaluation des offres »

Avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales

Lot n°.....

Fourniture en produits alimentaires durant l'année 2024

Les enveloppes seront déposées au niveau du bureau des marchés de EHS psychiatrie Ténès.

Un délai de 15 jours de préparation des offres est accordée à compter de la première parution de cet avis.

La date et heure limite de dépôt des offres est fixée leavant 14 :00 H, et l'ouverture des plis s'effectuera le même jour à 14 :00H, En présence des soumissionnaires.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BISKRA
Direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°...../2024

Numéro (NIF) : 097507019069808

La Direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction de la Wilaya de BISKRA, site à la cité administrative à El Ala Biskra Numéro d'identification fiscale (NIF) du service contractant 870202000000, lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales pour la réalisation du projet :

Commune de Biskra

Lotissement 4E1 Lots

Lot : Voirie (Couche de Base)

Lotissement 8E1 Lots Bir Zaabouit

Lot : Voirie (Couche de Base)

Conditions de prestation :

Les entreprises titulaires d'un certificat de qualification selon le lot, Peuvent se présenter à la direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction de la Wilaya de BISKRA, site à la cité administrative à El Ala Biskra pour retirer le cahier des charges.

- > Lot : Voirie (Couche de Base), Qualification en Travaux Publics catégorie Quatre (04) et plus (Principale/valable jusqu'à la date des offres

*Le Soumissionnaire doit obligatoirement présenter Au Moins Un (01) Projet similaire (Voirie) (Attestation de Bureau d'évaluation délivrée par le maître de l'ouvrage Public).

*Le Soumissionnaire doit obligatoirement présenter Une Fiche Mécanique des Références (Carte Grise + Police d'Assurance En cours de Validité).

Obj : Si Le Délai Dépasse Trois (03) Mois L'Offre Sera rejeté.

Présentation des offres :

Les offres doivent être présentés sous pli cacheté avec mention « à ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres » avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales pour la réalisation des Travaux, composé trois plis séparés et cachetés dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sur lesquels est indiquée la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres conformément à l'article 67 du décret présidentiel n°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public :

Dossier de candidature : contient déclaration de candidature et les pièces désignées au cahier des charges.

Offre technique : contient le cahier des charges signé, daté et portant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté », déclaration à soumettre et Fiche technique justificative et tout document permettant d'évaluer l'offre technique.

Offre financière : contient la lettre de soumission, le bordereau des prix unitaires (BPU), le détail quantitatif et estimatif (DQE) et la décomposition du prix global et forfaitaire (DPOF)

La date de présentation des offres et lieu de dépôt : La date est fixée à 10 jours à compter de la date de la première parution du présent avis sur les quotidiens nationaux ou BOMOP.

Les offres doivent être déposées au bureau Secrétaire de la direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction de la Wilaya de BISKRA, site à la cité administrative à El Ala Biskra, à 11 :00 au plus tard du 10 ème jour à compter de la date de la première parution du présent avis sur les quotidiens nationaux ou BOMOP . Si la date de dépôt correspond à un jour Férié le dépôt sera reporté au jour ouvrable qui suit avec les mêmes heures

Délai de validité des offres: Les entreprises soumissionnaires resteront engagées par leurs offres pendant 90 jours + délai de préparation des offres à partir de La date de dépôt des Offres.

L'ouverture des plis dossier de candidature, technique et financière, se fera le jour correspondant à la date de dépôt des offres à 11:30 H en séance publique au siège de la direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction de la Wilaya de BISKRA, bureau de la commission d'ouverture des plis et évaluation des offres, Si la date de dépôt correspond à un jour férié le dépôt et l'ouverture seront reportés au jour ouvrable qui suit avec les mêmes heures. Cet avis tient lieu d'invitation.

WILAYA DE TIZI-OUZOU
DAIRA D'AZEFFOUN
COMMUNE D'AZEFFOUN
NIF N° :098415379213515

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 65 et R2 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2013, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la commune d'Azeffoun informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'appel d'offres national ouvert N° 02/2023, paru dans les quotidiens nationaux (L'Express) et (L'Express) le 11/12/2023 et dans le BOMOP, relatif à la

- « Fourniture de denrées alimentaires pour les cantines des écoles primaires de la commune d'Azeffoun pour l'année 2024 en quatre lots :
- Lot n°01 : alimentation générale.
- Lot n°02 : viande de veau et poulet frais
- Lot n°03 : fruits et légumes frais.
- Lot n°04 : pain amélioré frais, »

à l'issue de l'évaluation des offres par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, en date du 02/01/2024, le marché est attribué provisoirement comme suit

Désignation des lots	Soumissionnaires	Le numéro d'identification fiscal	Notes techniques obtenues /30 (note éliminatoire moins de 15pts)	Montants DA/ TTC	Critère de choix
Lot n°01 : alimentation générale.	TAKOUAT AREZKI Alimentation Générale	197515370014435	16 pts/30	Montant minimal : 7 119 000.00DA Montant maximal : 11 549 000.00DA	Offre Moins disante parmi les offres pré-qualifiées techniquement.
Lot n°02 : viande de veau et poulet frais	BOUHZAM Sofiane vente de viande et produit congelés	198415370033235	18 pts/30	Montant minimal : 1 971 000.00DA Montant maximal : 6 300 000.00DA	Offre Moins disante parmi les offres pré-qualifiées techniquement.
Lot n°03 : fruits et légumes frais.	FERRAD Mourad Alimentation générale	198215220016049	24 pts/30	Montant minimal : 6 750 000.00DA Montant maximal : 8 137 000.00DA	Offre Moins disante parmi les offres pré-qualifiées techniquement.
Lot n°04 : pain amélioré frais	Boulangerie et pâtisserie DJANI AMAR	194616010197529	17 pts/30	Montant minimal : 700 000.00DA Montant maximal : 1 000 000.00DA	Offre Moins disante parmi les offres pré-qualifiées techniquement.

Les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission communale des marchés publics de la commune d'Azeffoun dans un délai de dix (10) jours à compter de la première date de publication de cet avis dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite est prorogée au jour ouvrable suivant. Les soumissionnaires ont un délai de trois (03) jours à partir de la première date de publication de cet avis aux quotidiens nationaux ou le BOMOP, pour se rapprocher de la commune d'Azeffoun - bureau des marchés - à fin de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

L'EXPRESS DU 10/01/2024

ANEP : N° 2416000842



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENERGIE ET DES MINES
DIRECTION DE L'ENERGIE ET DES MINES DE LA WILAYA DE BEJAIA
AVIS DE RECRUTEMENT
La direction de l'Énergie et des Mines de la wilaya de Béjaia, lance l'ouverture du concours de recrutement dans les grades suivants :

Grade	Mode de recrutement	Conditions d'accès	Spécialité	Nombre de postes offerts	Structure d'affectation	Autres conditions
Ingénieur d'état	Sur titre	Titulaire des conditions requises à son Diplôme d'ingénieur d'état ou de son équivalent	Énergie ; Hydrocarbures ; Pétroliers.	01	Direction de l'Énergie et des Mines W. Béjaia	
Ingénieur Principal	Sur titre	Titulaire des conditions requises à son Diplôme d'ingénieur principal ou de son équivalent	Énergie ; Hydrocarbures ; Pétroliers.	01	Direction de l'Énergie et des Mines W. Béjaia	

Les dossiers de candidatures doivent comporter les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée pour la participation au concours (portant l'adresse postale et le numéro de téléphone) ;
- Copie certifiée conforme à l'original de la photo d'identité nationale ;
- Copie certifiée conforme à l'original du diplôme demandé jointe avec le relevé des notes du cursus de formation ;
- Une attestation justifiant la période de travail effectuée par le candidat dans le cadre du diplôme d'ingénieur professionnel ou sociale des jeunes diplômés et portant l'original certifié, le cas échéant ;
- Les attestations de travail prouvant l'expérience professionnelle du candidat dans la spécialité, dûment visées par l'employeur de secteur privé, le cas échéant ;
- Tout document justifiant le score par le candidat à son formation supérieure au diplôme requis dans la spécialité, le cas échéant ;
- Tout document relatif aux travaux en études réalisés par le candidat dans la spécialité, le cas échéant ;
- Fiche de renseignements dûment remplie par le candidat ; cette fiche est disponible au téléchargement sur le site électronique de la direction générale de la formation publique.

Les candidats acceptés définitivement sont tenus avant leurs nominations au grade de compléter leurs dossiers administratifs :

- Certificat de naissance ;
- Certificat matrimonial ;
- Acte de résidence ;
- Décret (C2) portant d'identité ;

REMARQUE : Les candidats déjà fonctionnaires avant leurs études de formation doivent être déclarés par le responsable de leur établissement.

Début des inscriptions et dépôt des dossiers :

Le début des inscriptions au concours, sera fixé à quinze (15) jours ouvrables, à compter de la date de la parution du présent avis de recrutement dans la presse écrite.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés auprès de :

Ministre de l'énergie et des mines de la wilaya de Béjaia, cité El-Haram El-Yahoudi, Béjaia-06000.

OBSERVATION : Tous documents inscrits au présent avis de recrutement ne sont pas pris en considération.

L'EXPRESS DU 10/01/2024

ANEP : N° 2416000747



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Wilaya de Tizi-Ouzou
E.H.S S'BIHI Tassalit
AVIS DE RECRUTEMENT
L'établissement hospitalier spécialisé S'BIHI Tassalit de Tizi-Ouzou organise et lance un concours pour le recrutement dans les grades suivants :

Grade	Mode de recrutement	Conditions d'accès	Spécialité	Nombre de postes offerts	Structure d'affectation	Autres conditions
Pharmacien généraliste de santé publique	Concours sur titre	Titulaire du diplôme de Docteur en pharmacie ou d'un titre reconnu équivalent.		01	Établissement Hospitalier Spécialisé S'BIHI Tassalit	
Physicien médicale de santé publique	Concours sur titre	Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'état en physique médicale ou d'un titre reconnu équivalent.		01	Établissement Hospitalier Spécialisé S'BIHI Tassalit	
Ingénieur d'état en informatique	Concours sur titre	Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'état en informatique ou d'un titre reconnu équivalent.		01	Établissement Hospitalier Spécialisé S'BIHI Tassalit	
Technicien supérieur en informatique	Concours sur titre	Titulaire du diplôme de technicien supérieur en informatique ou d'un titre reconnu équivalent et de certificat de scolarité École Année secondaires.		02	Établissement Hospitalier Spécialisé S'BIHI Tassalit	
Attaché principal d'administration	Concours sur titre	Titulaire d'un diplôme d'études universitaires appliquées délivré par l'Université de la Formation Continue (UFC) ou d'un diplôme de Technicien Supérieur ou tout titre reconnu équivalent dans les spécialités suivantes et de certificat de scolarité École Année secondaires :	Spécialité 01 : - Gestion des ressources humaines ; - Informatique de gestion ; - Gestion et économie d'entreprise ; Spécialité 02 : - Psychologie ; - Droit des affaires ; - Droit fiscal ; Spécialité 03 : - Droit des relations économiques internationales ; - Comptabilité financière ; - Gestion publique ; Spécialité 04 : - Commerce international ; - Marketing ; - Comptabilité de gestion	01	Établissement Hospitalier Spécialisé S'BIHI Tassalit	Résider au niveau de la ville de Tizi-ouzeu

Contenance du dossier :

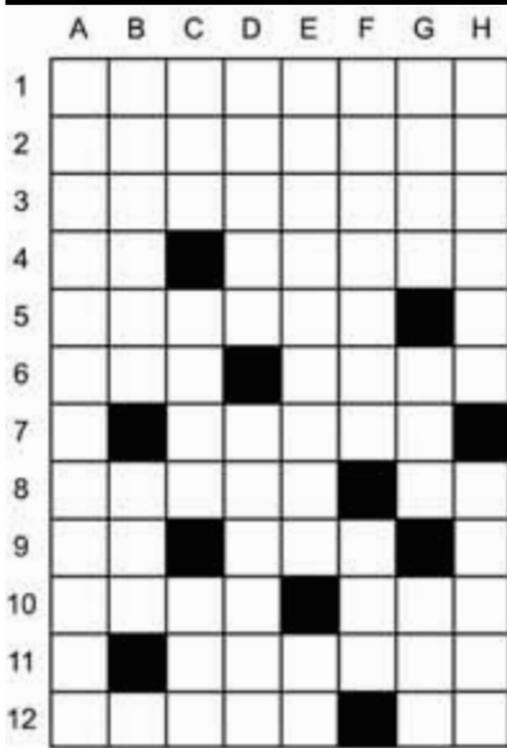
- Une demande manuscrite de participation au concours sur titre.
- Une copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale.
- Copie certifiée conforme à l'original du titre ou diplôme exigé accompagné des relevés de notes du cursus de formation.
- Une fiche de renseignements qui sera remplie par le candidat.

N.B : Les dossiers de candidatures doivent être déposés au niveau de l'Établissement Hospitalier Spécialisé S'BIHI Tassalit de Tizi-Ouzou au plus tard Vingt (20) jours ouvrables après la date de la première publication du présent communiqué.

L'EXPRESS DU 10/01/2024

ANEP : N° 2416000850

Mots Croisés



VERTICALEMENT

- A. Elle est légère à pousser.
- B. Leurs cordes se pincant. Pièce suédoise.
- C. Il faut être patient pour la passer. Sa tête est mise à prix. Pièce de tissu pour filer.
- D. Elle donne le trac. Charger en remplissant.
- E. Pas frileux du tout. Il dirige la mine.
- F. Cinquième au cinéma. C'est une référence, au golf.
- G. La bride sur le cou. Liquide précieux. Vallée inondée.
- H. Vieilles coopératives russes. Sorte de blaireau, friand de miel.

HORIZONTELEMENT

- 1. Panier d'osier de pelote basque.
- 2. Mettre la pression.
- 3. Moyen de défense.
- 4. Le neptunium. Vallée pour un lion.
- 5. Qui ne ferme que rarement les yeux.
- 6. Fait fi du danger. Bêtes à manger du foin.
- 7. Resté dans sa chambre (s').
- 8. Faire une faveur. Berceau pour Abraham.
- 9. L'erbium du chimiste. Il tient le soc.
- 10. Il protège l'oursin. Il fut nouveau, il y a un siècle.
- 11. Travaillée à la main.
- 12. Mener à la chambre. Article étranger.

LES MOTS FLÉCHÉS

PAS COURANTS	APPORTE DU RENFORT	COIPE	ANCIEN SOUVE-RAIN	PERSONNE EN SURPOIDS	D'ASPECT RUGUEUX
BÉNÉ-DICTIONS	PLURIEL DE PENNY	BEL ESSOR	DIEU DES GAULOIS	JAZZ DE CHARLIE PARKER	EXCESSIVE
				PRO-JECTION	
CINÉASTE					
IL PEINT SUR LES MA-NUSCRITS					
BAGARRÉS CONJU-GALES				TRANS-PORT DE BANLIEU-SARDS	ON LA REMUE DANS SA TASSE
PROCHE DU SUD					
					ACTINIUM AU LABO
					ASSEM-BLEE COS-MOPOLITE
GRANDE VALLÉE ÉTHIO-PIENNE	LES MURS EN ONT, DIT-ON				
					DÉBUT D'ÉPI-TAPHE
					BRIN
ERBIUM SYMBO-LISÉ					
NYHÉSITE PLUS					
		EN DÉ-VOILERA BEAUCOUP	LE POINT FABLE DE LA CUIRASSE	TORTUES MARINES	ARTICLE VOISIN
		HABIT À LA COUR	MODELE	TOUT A FAIT CAPABLE	DANS UN SENS NÉGATIF
ENDORMIR MOMENTA-NEMENT	IL SE PRÉPARE AVANT LE DÉPART				
	AURA				
BRUSQUE ATTAQUE VERBALE					
ÉCOLE GRECQUE					
			QUI N'A PEUT-ÊTRE RIEN À DIRE		
C'EST BON POUR LES CHIENS		COMME LES DES SUR LE TAPIS			



SIDOKU

9	5		8					
					9	8		
			7		1			
	6			3				2
2	7			1			3	9
	1			6				8
			9		6			
						5	4	
8		7		5				

MOTS MÊLÉS

AIGUE ARLEQUIN BACLE BEER BEVUE BINAIRE BRISE DUPE ECRITEAU FINIR
 HABITAT INSERE JUIN MANIABLE MIRETTES NACELLE OCRER PIRANHA PLINTHE
 PUBERTE RESTREINT RETRO RUINE RUSTAUE SCARABEE SIEN TEXANE
 ULTERIEUR UTILE

R	E	E	B	U	T	H	R	E	T	R	O
U	J	D	E	E	A	I	G	U	E	N	M
E	A	U	X	B	N	E	I	S	I	A	I
I	H	A	I	I	A	T	T	U	N	N	R
R	N	T	F	N	C	R	Q	I	B	E	E
E	A	S	N	A	E	E	A	E	R	L	T
T	R	U	E	I	L	B	V	C	I	C	T
L	I	R	N	R	L	U	O	T	S	A	E
U	P	T	A	E	E	P	U	D	E	B	S

16



- Alger 20°
- Ouargla 15°
- Oran 18°
- Constantine 19°

FADJR 06:29	DOHR 12:53	ASR 15:28	MAGHREB 17:46	ISHA 19:13
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

ILS ONT BRILLÉ EN MATCH AMICAL DE PRÉPARATION À LA CAN-2023 LES VERTS ÉCRASENT LE BURUNDI

Après avoir battu le Togo A (0-3) vendredi dernier en match de préparation pour la CAN-2023, les Verts ont enchaîné hier à Lomé avec une deuxième victoire contre le Burundi (0-4). Lors de ce match, Belmadi a effectué trois changements : Ainsi, Farès Chaïbi a pris la place de Sofiane Feghouli, alors qu'Adam Ounas et Islam Slimani ont été substitués par Youcef Belaïli et Baghdad Bounedjah. Ce dernier a ouvert le score à la 3e minute avant que Riyad

Mahrez ne fasse le break avant la pause (39'). L'EN est ainsi prête pour la compétition africaine. En deux tests amicaux, les Fennecs ont signé deux victoires, bonne pour le moral. Ils ont marqué 7 buts sans en encaisser. Cela devrait permettre d'accroître la confiance et de bien clôturer le stage de préparation entamé le 1er du mois dans la capitale togolaise et qui prendra fin aujourd'hui avant de s'envoler vers Bouaké en Côte d'Ivoire.



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // MERCREDI 10 JANVIER 2024 // N°724 // PRIX 20 DA

Enseignement supérieur : l'intelligence numérique généralisée d'ici la fin 2024

Tous les secteurs auront beaucoup à gagner d'un système d'intelligence artificielle.

L'intelligence web se définit généralement comme l'étude et la recherche de l'application de l'intelligence artificielle et de la technologie de l'information fondée sur l'Internet afin de développer de nouveaux produits, services... Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique prévoit de la généraliser, d'ici la fin 2024, dans les structures et espaces des différents campus universitaires. Kamel Baddari, s'exprimait lors d'une visite effectuée à l'institut de l'éducation physique et sportive de l'Université Alger 3. «Nous avons procédé, lors de cette visite, à l'inauguration d'un campus numérique intelligent et interactif en termes de communication et de gestion administrative. Nous envisageons de généraliser, d'ici à la fin 2024, cette numérisation intelligente aux autres structures et campus universitaires à l'échelle nationale», a indiqué le ministre. A l'occasion de cette visite, le ministre a assisté à la présen-



tation au premier cours digital intitulé : «L'enseignement et la maîtrise motrice : De l'évolution des neurosciences aux mouvements sportifs». «Les campus fourniront, désormais, des services intelligents et la gestion des différentes structures pédagogiques se fait de manière intelligente. Nous avons déjà numérisé les activités pédagogiques à travers le système intégré des services, Progress, où l'étudiant accède, de manière numérisée, aux divers services. Et cela dès le premier jour de son inscription à l'université jusqu'à l'enseignement et l'évaluation, ainsi que toute la vie estudiantine et les œuvres

universitaires», relève le ministre. Le premier responsable du secteur a eu l'opportunité de rencontrer les étudiants athlètes venus de l'Université de Tamanrasset, en stage d'entraînement à l'Institut de l'éducation physique et sportive de Dély Brahim. Là aussi des équipements high-tech ont été installés. Selon les explications avancées par le professeur à cet institut, Mouloud Houaoura, ces équipements de type «In body 770» permettent d'avoir, avec précision, un bilan général en vue d'adapter le programme d'entraînement et de nutrition de chaque athlète aux résultats obtenus. Ils permet-

tent aux athlètes d'exercer leurs disciplines de manière professionnelle et d'atteindre les résultats escomptés dans de brefs délais. Pour le ministre, l'accueil de ces étudiants vise à leur assurer un accompagnement à même de leur permettre de devenir des athlètes en mesure de participer à des compétitions nationales et internationales. Et d'ajouter : «Lors de notre visite à Tamanrasset, nous avons découvert des talents dans le domaine sportif. Ce qui nous a poussés à créer, en coordination avec les autorités locales, un centre national dédié à l'entraînement sportif, notamment en athlétisme.» Aussi, l'accueil des étudiants à cet institut, doté d'équipements sophistiqués, s'inscrit dans le cadre de la mobilité entre les différents établissements universitaires. L'objectif, poursuit-il, est de former une élite universitaire dans le domaine sportif capable de briller à l'international. Il convient de rappeler que la visite du ministre a été sanctionnée par la signature d'une convention entre l'Université Alger 3 et celle de Tamanrasset dans le domaine de la coopération et de la mobilité des étudiants.

R.N.

RÉUNION D'URGENCE
DU COMITÉ DE LA PALESTINE
DE L'UPCI À TÉHÉRAN

LE PRÉSIDENT DE L'APN, BRAHIM BOUGHALI, Y PREND PART

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), président de l'Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI), Brahim Boughali, participera à la Réunion d'urgence du Comité de la Palestine de l'UPCI, prévue aujourd'hui à Téhéran (Iran), a indiqué un communiqué de la chambre basse du Parlement. Cette réunion a été décidée "en concertation entre M. Boughali, en sa qualité de président en exercice de l'UPCI, et M. Mohammad Bagher Ghalibaf, président du Parlement iranien, en vue d'examiner les moyens de cristalliser une réponse de cette instance parlementaire face aux graves niveaux atteints par l'agression sioniste contre le peuple palestinien, notamment dans la bande de Ghaza et en Cisjordanie", lit-on dans le communiqué. Cette réunion intervient "en prolongement des efforts continus initiés par l'Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique pour faire cesser la barbarie sioniste, dont la réunion virtuelle de l'UPCI présidée par M. Boughali en octobre dernier, quelques jours après le début de l'agression contre la bande de Ghaza", a ajouté la même source.

Y.B.

ALGÉRIE TÉLÉCOM-
OOREDOO

ACCORD POUR L'ÉCHANGE DE SERVICES INNOVANTS

L'entreprise de télécommunications Algérie Télécom et l'opérateur de téléphonie mobile Ooredoo ont signé, hier, un accord portant sur l'échange de services innovants. «Acteurs incontournables dans le secteur des télécommunications en Algérie, Ooredoo et Algérie Télécom ont procédé, hier, à la signature d'un protocole d'accord portant sur l'échange de services innovants entre les deux entreprises », indique un communiqué conjoint. Le protocole a été paraphé par le président-directeur général d'Algérie Télécom, Adel Bentoumi, et le directeur général d'Ooredoo Algérie, Roni Tohme, en présence des cadres managériaux des deux entreprises, lors d'une cérémonie organisée au niveau du siège d'Ooredoo à Alger.

R.E.

SON VICE-PRÉSIDENT, JOHN ARDELL, REÇU PAR MOHAMED ARKAB

EXXONMOBIL SÉDUITE PAR LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT EN ALGÉRIE

Le ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab, a reçu hier, au siège de son département ministériel, une délégation de la société pétrolière et gazière internationale américaine « ExxonMobil », conduite par le vice-président d'ExxonMobil pour Recherche et Exploration, John Ardell. Au cours de cette réunion, qui s'est déroulée en présence du P-DG de la Sonatrach, les opportunités de partenariat et d'investissement et les consultations en cours entre Sonatrach et ExxonMobil ont été évoquées dans le domaine du développement des hydrocarbures, notamment dans le domaine de l'exploitation de pétrole et gaz en amont. Les deux parties ont également salué, à cette occasion, le niveau des relations et des consultations existantes en vue de parvenir et de signer

un accord dans les prochains jours, le ministre de l'Énergie et des Mines ayant souligné les importantes opportunités d'investissement et de partenariat offertes par le secteur énergétique en Algérie, comme l'exploration, le développement et l'exploitation des hydrocarbures dans le cadre de la nouvelle loi sur les hydrocarbures qui offre de nombreuses facilités et avantages aux investisseurs. Arkab a également évoqué la stratégie du secteur basée sur la mobilisation d'importants investissements visant à accroître la production, la transformation et la commercialisation du pétrole et du gaz naturel, dans le but de répondre aux besoins nationaux ainsi que de renforcer les capacités d'exportation du pays, conformément aux engagements de l'Algérie envers ses partenaires étran-

gers. Il a souligné la détermination de l'État algérien à accompagner, soutenir et fournir toutes les facilités aux partenaires étrangers, notamment ExxonMobil, dans toutes les étapes de mise en œuvre de ces investissements. L'importance de l'échange d'expériences, du transfert de connaissances et de technologies et l'établissement de partenariats mutuellement bénéfiques pour les deux parties a également été soulignée. De son côté, John Ardell a exprimé le grand intérêt de la société américaine « ExxonMobil » pour la création et l'identification de projets importants et concrets en Algérie, notamment à la lumière de la présence d'un climat d'investissement favorable et de la confiance qui caractérise les relations entre ExxonMobil et Sonatrach.

Mourad H.

